

**Drummond Taxi, Eng,**  
**Bouchard & Milot,**  
 Propriétaires  
 Entrepreneur de Pompes Funébres  
 Embaumeurs diplômés  
 135, rue Hériot  
 Tel. 211

# LA PAROLE

**DRUMMOND**  
 TAXI ENRG.  
  
 Tél. 211 135 Hériot

VOL. I — No 49

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE NUMERO: CINQ SOUS

## 'LA PAROLE' CHEZ-ELLE

Drummondville voit, aujourd'hui, pour la première fois dans son histoire, la publication d'un journal dans son enceinte même. C'est un événement de toute première importance, car si le journal est l'entreprise de quelques personnes seulement, il est, avant tout, le serviteur du public. Messenger d'idées, non seulement il sert à renseigner les gens sur les divers faits d'actualité, mais il établit un lien entre les différentes classes de la société.

On s'imagine facilement tous les préparatifs que demande la publication d'un journal pour la première fois, surtout si l'on considère que "LA PAROLE" ayant été éditée à Beauceville depuis son début, il a fallu, dans l'espace de quelques jours, effectuer le déménagement de manière à retarder le moins possible la publicité en cours et de façon aussi que tout ce qui concerne notre journal ne souffre pas trop. Tout de même, le fait d'imprimer un journal pour la première fois est assez redoutable pour que nous croyions prudent de demander à nos lecteurs un peu d'indulgence envers ce premier numéro. Si "LA PAROLE" n'est pas à cette première édition drummondvillienne, ce que nous voudrions qu'elle fût, si elle n'a pas tout l'intérêt que nous aurions voulu lui donner, nous avons au moins une consolation, celle d'avoir rempli notre promesse de publier le journal de Drummondville et des environs, parmi la population pour laquelle il a été fondé. "LA PAROLE", nous devons le rappeler à nos lecteurs, n'existe que depuis le premier avril dernier et, lors de sa fondation, par M. Edouard Fortin, dit "l'Éclair", Ltée, s'il devait d'abord être imprimé à Beauceville, ce n'était qu'en attendant qu'on pût lui préparer à Drummondville un cénacle où il pourrait être édité avec plus d'avantage pour ses lecteurs comme pour ses propriétaires.

C'est à cette tâche que, dès le premier septembre dernier, se consacra M. P.-E. Rioux, devenu, peu de temps auparavant, un des principaux actionnaires de "LA PAROLE", Ltée et directeur-gérant de cette même compagnie. M. Rioux entreprit alors d'édifier l'établissement qui devait être appelé à maintenir et à développer "LA PAROLE" qui, comme tout journal qui commence et tel un enfant qui vient de naître, avait besoin (permettez-nous l'expression) d'une nourrice, et, cette nourrice, il devait la trouver dans une imprimerie bien outillée.

Les directeurs de "LA PAROLE Ltée", qui avaient fait l'acquisition de l'imprimerie Drummondville, prirent alors les risques d'acheter des machines modernes et dispendieuses afin de transformer cette imprimerie en un établissement pouvant mieux répondre aux besoins de la population toujours croissante. On ajouta, à la machinerie qui s'y trouvait déjà, trois nouvelles presses à platine, une presse Miehle à deux révolutions, pouvant faire des impressions de tout genre, des travaux de couleurs, etc.; une linotype des plus perfectionnées et plusieurs autres machines et accessoires, le tout parfaitement neuf. Par ce fait, la capacité et l'importance de l'imprimerie se sont trouvées quintuplées.

Aujourd'hui, non seulement sommes-nous en situation de sortir le journal, mais, en plus, d'effectuer tout ce qui se fait dans l'imprimerie. Nous sommes en état de donner un service rapide et à des prix pouvant rencontrer la concurrence étrangère.

Mais, au-dessus de tout, il y a l'oeuvre, qui est à l'honneur de Drummondville, et dont notre population doit être fière. Ne perdons point de vue que l'imprimerie est un art qui probablement est le plus pratique des arts. Il est pratique au point de vue enseignement et au point de vue publicité. Le dessin, l'architecture et les couleurs s'y réunissent non seulement pour plaire à l'oeil, mais pour aider et diriger les humains dans leurs entreprises et pour promouvoir le commerce et l'industrie. Il est incontestable que, de nos jours, l'on ne pourrait pas plus se passer de l'imprimerie et du journal que l'on ne saurait se passer de toute autre grande invention que nous ont apportée les derniers siècles.

L'oeuvre, toutefois, pour se maintenir, a besoin de l'appui de la population qu'elle est appelée à servir. Nous sommes confiants dans le bon vouloir et les bonnes dispositions des nôtres, car nous savons qu'ils comprennent que cette entreprise est autant pour l'honneur de notre jolie ville et dans l'intérêt de sa population que dans le propre intérêt et l'honneur des propriétaires de "LA PAROLE".

## INCONSEQUENCE OU INJUSTICE

Nous avons dans les veines, nous, Français du Nouveau Monde, comme nos frères d'outre-Atlantique, certains défauts qui déparent gravement les réelles qualités dont nous pouvons nous prévaloir. Ils deviennent forcément des entraves néfastes à nos progrès comme peuple ou comme individus, tout en nous plaçant sous un jour peu propice à l'estime franche et sans arrière-pensée de ceux qui sont appelés à porter sur nous leur jugement.

Et, ces défauts, loin de les cacher comme des choses laides, nous en faisons l'étalage au grand soleil de l'opinion avec une gaucherie qui nous vout souvent au ridicule et qui va parfois jusqu'au cynisme. Or, cela, c'est de l'inconscience pour ne pas dire de l'injustice, et c'est ce dernier défaut, ce vice plutôt, que l'on pourrait appeler générique qui renferme tous nos autres défauts, si l'on peut s'exprimer ainsi. On devrait dire, même, que c'est là notre seule faiblesse. Mais, comme elle est très grave cette faiblesse, nous y gagnerions beaucoup à nous en affranchir.

Si nous étions conséquents, en effet, moins injustes, serions-nous les anarchistes que nous sommes? On trouvera peut-être ce vocabulaire un peu rude. Mais, si l'on veut bien réfléchir, on verra qu'il n'est pas trop mal approprié. Nous sommes anarchistes parce que nous cherchons à nous détruire les uns les autres plutôt qu'à nous aider réciproquement dans l'oeuvre qui nous incombe comme peuple et comme représentants d'une race à qui la nature a par ailleurs accordé suffisamment de ses dons pour qu'elle s'emploie mieux à prendre la première place parmi les autres.

Nous cherchons à nous détruire les uns les autres: cette assertion, si cruelle, hélas! est vraie. Nous ne pouvons pardonner à qui parvient à sortir de la médiocrité. C'est un besoin pathologique pour un Canadien-Français d'assommer celui des siens qui réussit mieux que lui. Et, ce qui n'est pas moins surprenant, c'est que nous serions prêts également à le supporter si les coups lui venaient d'ailleurs. N'est-ce pas là de l'inconscience et de l'injustice, et peut-on logiquement comprendre que nous détruisions nous-mêmes ce que les autres ne sauraient détruire sans s'exposer à nos coups.

Non moins inconséquents et injustes sommes-nous quand, sans examen, nous prenons parti pour une idée, pour une cause. On verra, par exemple, nous dire que M. Untel est un sale type, un homme dépravé, le plus détestable et le plus insupportable des êtres, et, tout de suite, notre opinion sur lui sera faite. Se demandera-t-on d'où vient le sentiment que l'on a fait sien? Se souciera-t-on de savoir dans quel intérêt il a été suscité? Non. On trouvera plus commode et moins fatigant de prendre l'idée toute faite. Car, penser par soi-même, se faire, avec son jugement et son esprit, une opinion à soi, quelle tâche!

Et c'est ainsi que, avec l'inconscience, l'injustice la plus exéplaire, on moulera, au sujet de celui-ci ou de celle-là, son opinion sur celle de son voisin et que l'on deviendra porteur du flambeau qui, loin d'éclairer comme ce serait son rôle, incendiera parmi toute une population la réputation d'un homme ou d'une femme dont il resterait encore, tout au moins, à prouver le crime.

Il nous manque, évidemment, quelque chose comme le flegmatisme anglo-saxon doublé d'un peu d'esprit de justice. Nous sommes trop inflammables. Une assertion nous atteint l'esprit comme le tison un tas de paille. Et c'est un incendie qui enflamme notre jugement avant qu'il n'ait eu le temps d'éclorre et le fait périr avant qu'il n'ait pu se manifester. Il serait si facile pourtant de vérifier si nous étions plus froids, moins inconséquents, un peu plus justes.

Nous sommes inconséquents et injustes, dans les affaires surtout, et c'est bien là que nous y perdons le plus. Ce ne sont pas les Canadiens-Français qui emportent les gros morceaux. Ce sont ceux qu'il font vivre. Car, et c'est authentique, — ce sont eux qui très souvent procurent aux autres la richesse. Ils la procurent aux autres, mais ne savent pas s'en emparer. Il y a d'heureuses exceptions. Elle n'existent sans doute que pour nous consoler.

Et pourquoi cet état de choses? Toujours parce que, inconsciemment, injustement, de peur, par exemple, que le marchand du coin, un Canadien-Français, ne devienne riche trop vite, on ira porter au loin son salaire de la semaine pour se procurer des vivres et des vêtements quand le bon sens et la raison voudraient que cet argent restât dans l'entourage de celui qui doit s'en départir. Car les principes économiques les plus rudimentaires et les plus irréfutables veulent que le dollar dépensé à deux pas de chez-vous revienne plus facilement que celui expédié à deux cents milles.

Hélas! oui, dans les affaires, nous ne sommes pas beaucoup à la page. Notre inconscience, notre injustice, toujours, laisse chez nous prédominer le sentiment sur la raison. On estimera, de cette façon, un homme d'affaires à la mesure de ses qualités artistiques.

Emules d'Ingres ou d'un autre, le violon nous importera plus que le grand oeuvre.

REGULUS.

## TERRE-NEUVE A GAIN DE CAUSE

Une dispute qui remontait aux premiers temps du Canada vient de se terminer entre la province de Québec et Terre-Neuve au sujet de la frontière du Labrador.

Le commencement de la dispute remontait à 1763, quand la "côte" du Labrador fut placée sous l'administration de Terre-Neuve. Les pêcheries étaient alors le seul actif de ce territoire. En 1774, la région fut remise à la province de Québec, mais de nouveau en 1809 elle fut donnée à Terre-Neuve. Une nouvelle concession en 1825 donna la partie sud de la côte du Labrador à la province de Québec. Cette partie, qui appartient à la province de Québec sans conteste, longe la plage de la baie du Blanc Sablon, dans le détroit de Belle-Isle, en face de Terre-Neuve.

Terre-Neuve prétendait que la "côte" qui lui avait été concédée ne comprenait pas seulement une bande de terre côtière, mais s'enfonçait dans les terres, jusqu'aux hauteurs, ce qui lui donnerait le contrôle d'une vaste région très riche en bois résineux. La province de Québec, supportée par le gouvernement canadien, prétendait de son côté que toute la péninsule du Labrador appartenait au Dominion du Canada et que Terre-Neuve n'avait droit qu'au territoire qu'on lui avait concédé en 1809, c'est-à-dire, d'après les gouvernements de Québec et du Canada, une simple bande riveraine pour pêcheries.

La dispute s'aiguïsa vers 1890, alors que Terre-Neuve concéda à certaines compagnies le droit d'exploiter les forêts de la péninsule. Le gouvernement de Québec s'opposa à la coupe du bois, commençant une discussion dont il résulta une entente entre les gouvernements de Québec et de Terre-Neuve pour la vente du territoire. Terre-Neuve demandait une somme de \$6,000,000 et les droits de pêcheries, et offrait somme alternative de vendre les terres intérieures pour la moitié de cette somme. Les négociations n'aboutirent à rien et l'on décida, par une entente commune, de porter la cause devant le Conseil Privé.

Dans le jugement que vient de rendre le Conseil Privé, les prétentions de Terre-Neuve sont soutenues en substance sauf deux réserves, ces deux réserves sont d'abord: Tandis que Terre-Neuve réclamait que la frontière sud du Labrador fût tracée dans la direction du nord, de la baie du Blanc Sablon jusqu'à la 52ème parallèle, et puis dans la direction de l'ouest le long de la ligne parallèle jusqu'au sommet du territoire, lequel point est considérablement à l'ouest de la jonction de la parallèle avec la rivière Romaine, leurs Seigneuries définissent la frontière comme devant suivre la parallèle seulement jusqu'à la rivière, puis tournera ensuite au nord jusqu'à la ligne de partage des eaux, et tournera encore au nord un peu à l'ouest de la rivière. De la ligne de partage des eaux, la frontière devra courir, selon la décision, au nord et à l'ouest le long de la rivière Atlantique jusqu'au cap Chidley, à l'extrémité nord du Labrador.

La deuxième réserve aux concessions de Terre-Neuve est le décision que l'île Woody, une petite île vis-à-vis la frontière entre Québec et Terre-Neuve à la baie du Blanc Sablon, appartient au Canada et non à Terre-Neuve.

La Province de Québec vient certainement d'éprouver une lourde perte, par cette décision du Conseil Privé, car le territoire qui faisait l'objet du litige est très riche en bois, et est évalué à 250 millions de dollars. De plus, c'est dans ce territoire que se trouve située la fameuse chute, Grand Falls, qui est supérieure aux chutes du Niagara. On estime que les pouvoirs d'eau dans ce territoire s'élevaient à plusieurs millions de chevaux-vapeur, soit la moitié des forces hydrauliques de la province de Québec.

Les frais de la cause seront d'environ un million, mais on présume que chaque partie paiera sa part.

## LETTRE PASTORALE DE NOS SEIGNEURS L'ARCHEVÊQUE ET LES EVEQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC

**SUR LE FLECHISSEMENT DE LA MORALITÉ ET LE NATURALISME DE LA VIE**  
 'Au clergé séculier et régulier à tous les fidèles de Nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Très chers frères, Chargés par l'Esprit Saint de gouverner avec amour et prudence, en même temps qu'avec courage, les Églises qui leur ont été confiées, et de maintenir le peuple chrétien dans les voies assurées du Salut vos Pasteurs se sentent tenus en justice et en charité, de ne rien négliger pour remplir le plus efficacement possible leur importante mission. Ils ont tout spécialement l'obligation (C. J. C. c. 336) de travailler à garder intact, parmi leurs diocésains, non seulement le dépôt sacré de la doctrine et de la foi, mais aussi celui des mœurs pures, des coutumes pieuses et des traditions honnêtes, qui ont fait dans le passé l'honneur et la force de nos familles.

Certes, Nos Très Cher Frères, la foi de notre peuple est encore admirable. Elle se révèle par la fidélité aux pratiques religieuses, par la profession publique des dogmes de la religion, par l'attachement à la personne du Pape, par le respect dont on entoure les chefs et les ministres de l'Église de Jésus-Christ, par la générosité envers les oeuvres établies ou recommandées par l'autorité ecclésiastique.

Mais si la foi demeure au fond de l'âme, si elle sait se traduire par de constantes manifestations extérieures, conserve-t-elle l'ardeur et la sincérité qui la faisaient si active et si rayonnante aux premiers temps de notre existence nationale? Elle brille encore au sommet de l'esprit mais il semble qu'elle ne dirige pas comme autrefois les actes de la vie quotidienne. Et n'est-ce pas pour cette raison que, de l'aveu de tous, le niveau de la moralité s'est abais-

sé? En effet, qu'apercevons-nous depuis quelques années surtout, en différents endroits?

Un vent de sensualisme souffle des pays étrangers sur notre chère patrie. Des façons de penser, des manières de vivre, incompatibles avec les principes catholiques, déforment les consciences chrétiennes et se propagent avec une alarmante rapidité.

A tous les degrés de l'échelle sociale le naturalisme s'affirme par une passion de jouissance qui gloriose la chair, malgré les préceptes du christianisme déicateur de l'esprit. Ces tendances païennes s'affirment particulièrement dans les modes immorales, accueillies avec faveur comme si la modestie n'était qu'un vain mot: dans les danses inconvenantes ou lascives qui tuent la pureté et sèment le scandale; dans les spectacles corrupteurs offerts par des théâtres et des cinémas qui ne tendent trop souvent qu'à réveiller les instincts les plus pervers et les plus grossiers de la nature déchue. Nous trouvons une autre manifestation de cet esprit funeste dans la profanation du dimanche et dans la course éfrénée vers la richesse, qui banait fréquemment la probité et le désintéressement dans les affaires et les contrats ainsi que dans l'accomplissement des devoirs civiques. Après vingt siècles de christianisme, on dirait une offensive du paganisme renaissant.

Vous comprenez, Nos Très Chers Frères, que notre conscience d'Évêque Nous oblige à dénoncer ce mal, et à combattre énergiquement ce fléau qui est en train d'opérer la déformation morale et religieuse de notre peuple. Il est clair que le respect de la vérité nous interdit d'exagérer notre condition, mais la charité nous presse d'en signaler les causes et de travailler à les supprimer. Si nous cherchons l'origine pro-

fonde de ces désordres, ne devons-nous pas l'attribuer à la faiblesse grandissante de l'éducation familiale? Sans doute, des influences extérieures ont pu contribuer à la propagation du malaise dont nous souffrons, mais auraient-elles pu affecter si facilement nos fidèles, si elle s'étaient heurtées à des âmes refractaires, parce que fermement trempées dès le bas âge selon les doctrines de l'Évangile.

Au foyer l'enfant n'est plus l'être saintement et tendrement aimé que l'on forme aux luttes de la vie, selon l'idéal proposé par le christianisme, afin de lui assurer une éternité d'ineffable bonheur; il est l'idole devant laquelle tous se prosternent, à laquelle tous obéissent. Sans doute, on enseigne encore à l'enfant les prières et le catéchisme, mais c'est là trop souvent un enseignement théorique qui ne commande pas, qui n'informe pas les actions de la vie courante. On ne l'habitue pas à courber sa volonté sous les exigences de la loi du Christ et à modeler sa conduite selon les exemples donnés par le Divin Maître. Les poussées de la nature, les caprices et les somnations

impérieuses des passions naissantes ne sont pas contrariées par les dictées de la raison éclairée par la Foi; la notion du devoir devient inopérante, la pratique du réconfort est méconnue; et l'éducation que l'enfant reçoit, au lieu de corriger sa vanité, sa gourmandise, son égoïsme, sa violence et son insubordination, l'abandonne à ses penchants funestes sous le fallacieux prétexte que les années pourront l'amender. Erreur profonde d'où découleront les plus fatales conséquences! Habités à ne rechercher que leur plaisir et à fuir ce qui leur déplaît le jeune homme ou la jeune fille accompliront encore volontiers une prescription agréable, mais ils n'obéiront plus à la voix de la conscience promulguant un devoir pénible.

Le caractère n'étant pas formé de bonne heure sous une règle austère et bienfaisante, faudra-t-il s'étonner de voir la jeunesse s'emanciper des obligations gênantes de la vie chrétienne pour adopter follement les maximes d'un paganisme édulcoré et suivre avec ivresse les tendances d'un pernicieux naturalisme. Ces égarements (suite page 7)

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé. . . . . \$ 5,000,000.00  
 Capital payé et Réserve. . . . . \$ 5,500,000.00  
 Actif total (au 30 nov. 1925). . . . . \$45,219,000.00

### Vos Valeurs sont-elles protégées?

Moyennant un loyer minime, vous pouvez avoir l'usage d'un coffret de sûreté dans nos voutes.

Vos documents, tels que contrats, polices d'assurances, débentures, petits bijoux etc., auront alors une protection efficace.

Nous nous ferons un plaisir de vous expliquer le fonctionnement de ces coffrets de sûreté si vous vous adressez à cette succursale.

Succursale Drummondville  
 D. COURCHESNE, Gérant



## LE MENAGE DU PRINTEMPS

Fait avec facilité  
 rapidité  
 et perfection  
 Grâce à

## L'ASPIRATEUR "EMPIRE"

\$2.00 comptant vous en assure la Possession

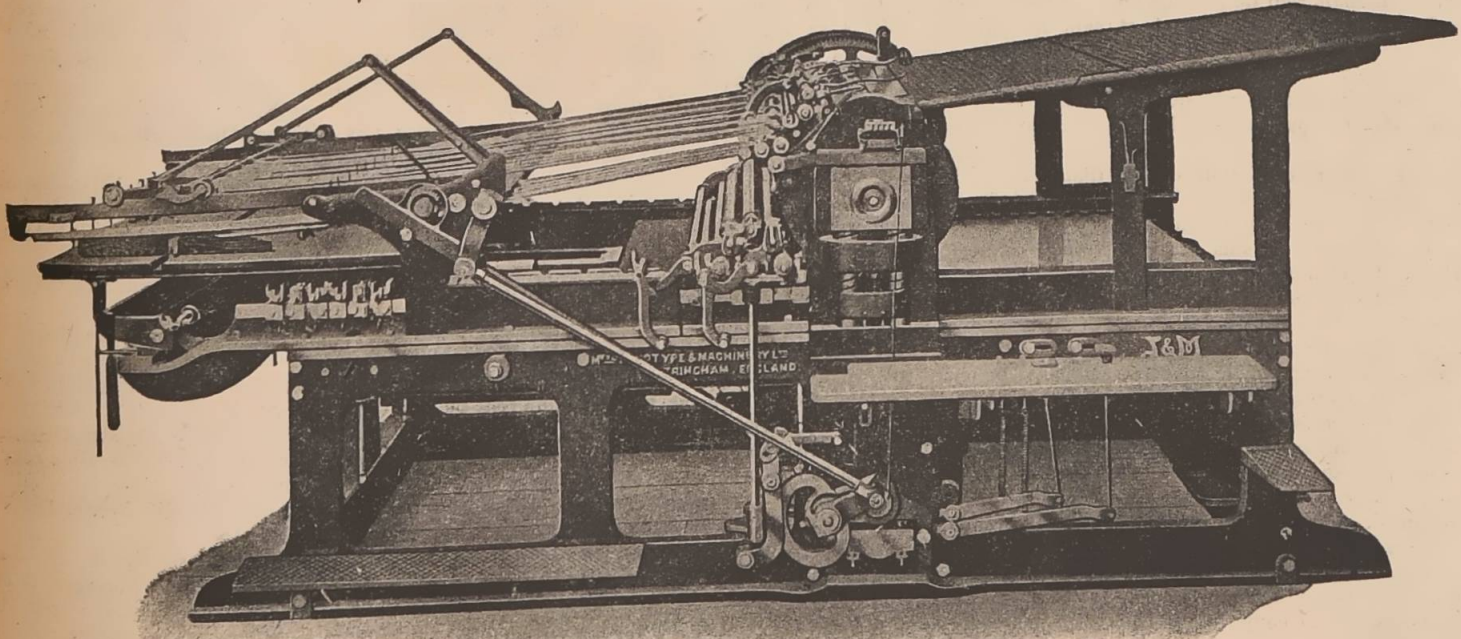
Cette petite somme comptant et \$1 par semaine jusqu'à ce que \$38.50 ait été payé ou \$35 comptant vous assure en de ces fameux "balais électriques", si vous profitez sans délai de cette offre. Bannissez le balayage pénible. Obtenez un aspirateur "Empire" à ces conditions avantageuses.

**Southern Canada Power Company Limited**

"Appartenant à ceux qu'elle sert"



## LA PRESSE SUR LAQUELLE LE PRESENT NUMERO A ETE IMPRIME



Presse L. & M. de fabrication anglaise, principe Miehle, installée au cours de l'hiver dans les ateliers de "LA PAROLE", Limitée à Drummondville, sur laquelle, pour la première fois cette semaine, notre journal a été imprimé. Ses dimensions sont de 16 pieds de longueur par 10 pieds de largeur. Cette presse est à deux révolutions et la plus perfectionnée du genre. Elle sert non seulement à l'impression du journal mais à toute sorte de travaux d'imprimerie, à tirages polychromes spécialement. Pareille presse est un gros atout dans l'efficacité et la capacité de production d'une imprimerie.

LA SESSION FEDERALE

La session fédérale va son train Ottawa d'une façon très satisfaisante. D'une manière pratique...

LES CONSEILS NATIONAUX SE REUNISSENT

au moins quatre fois l'an, et les frais de transport des délégués du côté personnel sont acquittés de la manière que peut autoriser le gouvernement et son conseil.

L'organisation, les objets, les fonctions et l'administration sont convenus aux premières réunions du conseil national et confirmés par arrêtés en conseil.

Les conseils départementaux sont constitués pour connaître exclusivement des questions départementales. L'organisation, les objets et l'administration des conseils départementaux ainsi que la répartition des fonctions entre les conseils nationaux et les conseils départementaux sont convenus par le conseil national et confirmés par arrêté en conseil.

UN BUREAU D'APPEL

pour les fonctionnaires civils. Il se compose de trois membres et connaît des cas de suspension ou de renvoi du service, ou des réclamations ou des injustices dans le ressort départemental. Les côtés officiel et personnel nomment chacun un de leurs membres pour faire partie du Bureau. Ces deux membres doivent tâcher de s'entendre pour nommer le troisième membre du Bureau. S'il ne réussissent pas à s'entendre, le gouverneur en son conseil choisit le troisième membre qui, en ce cas, est l'un des divers juges de la Cour suprême du Canada ou de l'une des Cours supérieures des provinces. Le public est admis aux sessions du Bureau dont les décisions sont finales.

UN DIRECTEUR POUR LE SERVICE CIVIL

M. Campbell, progressiste de la Saskatchewan propose de nommer un directeur du Service civil dont les fonctions auraient une grande importance.

Ce directeur d'après le projet Campbell devrait voir à la coordination du travail des différents ministères; voir à éliminer la dualité du travail; réviser toutes les nominations et voir si elles sont réellement nécessaires après consultation avec le sous-ministre intéressé et la commission du Service civil.

Abolir toutes les positions vacantes depuis six mois. Dans un cas de différend lorsqu'il s'agit d'une question ordinaire, l'opinion de la commission du Service civil sera acceptée de préférence à celle du directeur mais sur une question de principe c'est le gouverneur en conseil qui déciderait.

UN DICTATEUR

Comme on peut le constater par ces quelques renseignements le projet de M. Campbell serait de donner un véritable dictateur à la commission du Service civil de même qu'au personnel fédérale. Cepen-

dant il prétend que ce qu'il demande a déjà été préconisé en 1922 dans le rapport d'un comité parlementaire qui avait étudié la réforme du Service civil.

Les deux projets de loi ont subi leur première lecture et seront étudiés à une autre séance de la Chambre.

DES EMPLOYES BILINGUES

Continuant sur la question du service civil M. P. A. Séguin député de l'Assomption présente une résolution pour demander au gouvernement de donner préférence des employés bilingues au service civil. La résolution de M. Séguin se lit comme suit:

"La Chambre est d'avis que pour généraliser la connaissance des deux langues officielles dans les services publics, et par ce moyen rendre ces derniers plus efficaces, la Loi du service civil doit être modifiée de façon à donner préférence, dans les nominations futures, aux candidats qui possèdent les deux langues officielles; que les employés officiels qui possèdent les deux langues officielles doivent, en raison de cette aptitude, être mieux rémunérés; que l'on doit tenir compte de la supériorité des employés bilingues dans la ré-évaluation des appointements".

Le discours de M. Séguin s'il fut celui d'un vrai patriote, n'était cependant inspiré que d'un pur esprit de justice. Il est malheureux en effet, comme le faisait remarquer M. Bourassa dans une ville comme Montréal où les 5/6 de la population est canadienne française, un grand nombre d'employés civils ne puissent parler le français. M. à la résolution, disant qu'elle n'est pas nécessaire au pays, que la langue officielle était l'anglais, qu'il n'y avait là qu'un but humilier la population anglaise du pays et bien d'autres balivernes dont nous ont habitués certains fanatiques torontois.

LE BUDGET ROBB EST ADOPTE

La discussion sur le budget qui dure depuis le 17 février vient de se terminer par un vote donnant une majorité de 23 voix au gouvernement. Tous les progressistes libéraux se sont donnés la main pour supporter le gouvernement, tandis que moins trois exceptions, les conservateurs les progressistes et les membres des autres partis votèrent contre. Les trois exceptions sus mentionnées, sont: H. B. Adhead, travailliste de Calgary-est; L. H. Gelliff, fermier-uni de Lethbridge, Alta, et A. W. Neill indépendant qui approuvèrent le budget. A la grande surprise de tout le monde M. Bourassa vota contre le gouvernement.

L'amendement Coote fut naturellement battu, mais trouva cependant quelques partisans chez les fermiers-unis, les travaillistes et quelques progressistes. L'amendement se lisait comme suit:

"tous en reconnaissant qu'il est désirable de faire certaines des modifications mineures proposées, déposées par l'honorable ministre de la Chambre regrette que le budget des Finances ne contienne aucune disposition efficace tendant à diminuer la vie chère, en tant que cette cherté vient d'un tarif de protection;

"Que le budget accuse un éloignement accentué du principe de l'impôt direct et visible, basé sur la faculté de payer; "Et de plus qu'aucun effort sys-

tematique n'est tenté pour diminuer cette dette nationale, dont l'intérêt absorbe une si forte proportion des revenus de la Puissance."

l'autre, et que le premier qui commencera à construire sera assuré de son appui.

Les chambres de commerce de Détroit et de Windsor se déclarent satisfaites des moyens dont dispose la compagnie du tunnel. On se rappelle qu'à la précédente session, ce projet fut voté par la chambre et par le sénat, mais ne reçut pas la sanction du gouverneur général.

M. Robert Gardner, député d'Acadia, a exprimé l'opinion que les commanditaires de la compagnie devraient se faire connaître, ainsi que cela se produit chaque fois qu'il s'agit d'une charte importante. Mais les représentants de la compagnie ont déclaré ne pas vouloir faire connaître, pour le moment, le nom des banquiers de Détroit et de New-York qui ont assumé la responsabilité de lever les capitaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ils ont toutefois fait savoir que sans rendre publics les noms des commanditaires du projet, ils sont disposés à les communiquer au ministre des chemins de fer et canaux, pour son information personnelle. Comme garantie de sa bonne foi, la compagnie du tunnel Windsor-Détroit a déposé \$50,000 au trésor du Dominion. Il est entendu que la somme sera confisquée, si la charte étant accordée, la compagnie ne commence pas ses travaux d'ici un an. Le coût prévu du tunnel est de \$12,000,000.

Il permettra à 12,000 personnes, à l'heure, de passer, dans les deux sens, d'une ville à l'autre. La commission des chemins de fer fixera le prix du passage par le tunnel.

LA PECHE MIRACULEUSE

—Je te dis et répète que la femme de Philibert est un bijou, un être idéal, un trésor!..... —Tout cela? —Oui; l'été dernier, il est revenu de la pêche avec une boîte de saumon, une boîte de sardines, deux cruches vidées et deux morues salées, et cela ne l'a pas empêché de le féliciter.

Un orage épouvantable durant la nuit. Madame. — Je crois que notre dernier jour est arrivé! Monsieur. — Ne crains donc pas, nous dernier jour ne peut arriver.....la nuit!

\* \* \* UN MALIN Le visiteur. — Regrettez-vous d'avoir tué un homme. Le prisonnier. — C'est un coup dont je ne suis pas fier en ce moment.

Le visiteur. — Si vous pouviez échapper à la potence, prendriez-vous un autre mode de vie? Le prisonnier. — Je ne sais pas, mais il y a une chose certaine, c'est que je prendrais un autre avocat.

Après qu'on les a cueillis, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

Après qu'on les a cueillis, Ou-garde les plus jolies. Pour en faire des chapeaux, A la ronde Tout le monde.....

La Survivance Française



1-La "Survivance Française" en pèlerinage au Cap de la Madeleine. 2-Trois des représentants du Canadian National dans le train spécial de la Survivance. M. H. E. Bruyère, le R. P. Royer, O.M.I. et M. Alphonse Brazeau, directeur du train. 3-M. J. A. Rioux, représentant officiel de l'Alberta. 4-Les excursionnistes de la Survivance Française se rendant à la réception qui leur fut offerte au parlement de Québec. 5-Le wagon-observatoire-radio attelé au train spécial de la "Survivance" par le C. N. R. 6-Trois chefs de la "Survivance", de gauche à droite: M. Henri Lacerte, président de l'Association d'Éducation du Manitoba et directeur du voyage, M. Raymond Denis, président de l'A.C.F.C. de Saskatchewan et M. Georges Bugnet, rédacteur en chef de "l'Union", Journal Français de l'Alberta. Photos Canadian National.

Depuis deux ans les Canadiens-Français de l'Ouest ont pris l'excellente habitude de rendre visite chaque année, au temps des fêtes, à leurs frères de l'Est. Ce voyage connu sous le vocable de "Survivance Française" est en quelque sorte une réponse officielle aux voyages de "Liaison Française" organisés par convois spéciaux du Canadian National durant l'été et sert le même but: établir des relations plus solides et plus suivies entre l'Est et l'Ouest Français.

Cette année le convoi spécial du Canadian National parti de Winnipeg à destination du Québec transporta plus de 250 de nos frères de l'Ouest, venus de 17 municipalités du Manitoba de 15 de l'Alberta et de 21 de la Saskatchewan. A leur tête étaient M. Henri Lacerte, président de l'Association d'Éducation du Manitoba et directeur du voyage, M. Raymond Denis, président de la Saskatchewan, le

R. P. Plourde, représentant de la Liberté, de Winnipeg, le R. P. Langlois, rédacteur en chef du Patriote de l'Ouest, de Prince Albert, Sask., M. Georges Bugnet, représentant l'Union d'Edmonton, Alta et autres représentants des sociétés nationales des trois provinces.

Le voyage dans l'Est des "Survivants" fut un véritable tournoi triomphal. A Ottawa, Montréal, Saint-Jean, Nicolet, Québec, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, partout où la "Survivance" s'arrêta ses membres furent reçus à bras ouverts, fêtés et acclamés. Il était évident que la Province de Québec tenait à leur marque son affection profonde. De leur côté les voyageurs étaient la preuve vivante que non seulement la foi et la langue, mais les meilleures traditions françaises sont vivaces dans l'Ouest. Durant tout le voyage, dans le train spécial du Canadian National, la plus franche gaieté régna. Le wagon-récré-

ation mis à la disposition des voyageurs et dans lequel était installé un piano entendit continuellement les vieux airs canadiens et les séjats d'une gaieté bien française. Un wagon-observatoire possédant un poste récepteur de radio avait aussi été mis à la disposition des excursionnistes. Sir Henry Thornton, président du Canadian National, en profita pour leur adresser ses souhaits de bon voyage et du jour de l'an.

Lors du banquet donné à Québec aux voyageurs, l'hon. M. Taschereau, premier ministre de la Province, en souhaitant la bienvenue aux "Survivants" les invita à revenir encore plus nombreux l'an prochain et les assura qu'ils seraient toujours accueillis comme des frères. Cette invitation semble résumer le sentiment du Québec à l'endroit des Canadiens-Français de l'Ouest.

—Je ne puis guérir votre mari de l'habitude de parler durant son sommeil. —Mais docteur, ne pouvez-vous pas lui donner quelque remède pour le faire parler plus distinctement? —Mais non, répondit-il, je n'ai jamais entendu parler cette langue!

—Qu'est-ce que tu fais depuis une heure que t'attends? —J'écris une lettre à mes parents. —Pour leur demander de l'argent. —Non. —Alors pourquoi y mets-tu tant de temps? —Et justement: je tâche d'écrire une lettre qui ne ressemble pas à une demande.

—Je me suis... innocente... murmura-t-elle de nouveau. —Nous en sommes fermement convaincus! crièrent au moins vingt voix. —Pourtant, le pendentif... commença Judith. —Miserable! Méprisable créature! —Que signifie balbutia Judith. —Ce que cela signifie?... Cela signifie, Judith Rouvain, que je vous ai vu, oui, vu, de mes yeux vu, mettre ce pendentif dans la poche de manteau de l'Oiseau Bleu... J'étais là, dans cette alcôve, et je le repêtais, je vous ai vu! Mesdames et Messieurs, continua-t-elle, c'est lorsque nous sommes arrivées, et il y a à peu près une heure, Mlle Rouvain et moi étions seules dans cette pièce... Elle ne m'a pas vue; mais, je l'ai vue, moi! —C'est ridicule ce que vous venez de dire, Estelle Delherbe! s'écria Judith. Si j'avais, comme vous venez de l'affirmer, mis mon pendentif dans la poche de manteau de la chanteuse, vous n'auriez pas manqué de m'accuser hautement... —Ah! mais, j'étais si loin de me douter de votre sinistre projet! fit Estelle. De fait, je croyais que le manteau vous appartenait. Je le repêtais donc, vous êtes une misérable, Judith Rouvain!

—Qu'y a-t-il donc? demanda, à ce moment, l'aubergiste, en s'approchant de la table à laquelle le frère et la sœur étaient assis. Leurs voix s'élevèrent légèrement, cela avait attiré son attention, et aussi celle de plusieurs autres personnes présentes.

—Ma sœur, Mlle Rouvain, a oublié, sur la fenêtre de la chambre qui sert de vestiaire, un pendentif de grande valeur, dit Marius. —Il doit être encore là où Mlle Rouvain l'a oublié alors, répondit l'aubergiste. Il n'y a que la cantatrice qui ait accès dans cette pièce; c'est là qu'elle se tient, en attendant le moment de chanter: c'est là aussi que nous lui servons des rafraichissements, avant son départ.

—Allons voir immédiatement, Judith dit Marius Rouvain. —Tous deux se levèrent, l'aubergiste les suivit. Machinalement, plusieurs se joignirent à eux en traînant, Paul Fiermont et Albert Delherbe.

En pénétrant dans le vestiaire, Paul reconnut la pièce où il avait revu l'Oiseau Bleu, alors qu'il avait traité si peu cérémonieusement Anatole Chanty. La jeune fille qui était assise à table à boire une tasse de café, parut excessivement étonnée en apercevant tout ce monde envahissant soudainement son domaine ainsi. Elle se leva et balbutia: —Qui y a-t-il? —Rien qui doive vous effrayer, Mademoiselle, répondit l'aubergiste. Mlle Rouvain, ajouta-t-il, en désignant Judith, a oublié un pendentif sur la fenêtre ici et elle est venue le chercher.

—Ah! dit seulement Nilka. Judith s'approcha de la fenêtre. On la vit se pencher, regarder par terre, puis se relever. —Mon pendentif n'est plus là où je l'avais laissé. Je ne le trouve nulle part. Qui a accès dans cette pièce? —Moi, répondit Nilka, Moi seule. Mais je n'ai pas vu votre pendentif. —Vraiment? fit Judith, d'un ton rempli d'insinuations. Il faudrait voir... Vous ne serez pas étonnée, Nilka la chanteuse, si je vous ordonne de vider votre sacoche, en la présence de tous.

—Vider ma sacoche! fit l'Oiseau Bleu, comme si elle n'avait pas bien compris. Mais soudain, elle venait de comprendre! —Oui, videz votre sacoche, s'il vous plaît, dit Judith. —Vous... Vous me... soupçonnez d'avoir pris votre pendentif? Moi! dit Nilka, d'une voix remplie de larmes. Oh! —Si vous n'êtes pas coupable, Mlle l'Oiseau Bleu, pourquoi héritez-vous à faire ce que je vous commande? Je le répète, videz votre sacoche sur cette table, afin que nous voyions tous ce qu'elle contient! Et comme la jeune chanteuse avait l'air trop abasourdi pour obéir, Paul Fiermont enleva doucement la sacoche de ses mains et il en vida le contenu sur la table, après quoi il tourna la doublure à l'envers, afin que tous puissent constater qu'elle ne contenait rien de plus qu'un mouchoir, un petit porte-monnaie et un crayon.

—Eh! bien, Mlle Rouvain êtes-vous satisfaites maintenant? demanda-t-il, d'un ton où grondait la colère. —Seigneur! s'écria Judith. Depuis quand vous êtes-vous fait le champion de cette... personne? —J'espère que je suis et serai toujours le champion de qui est faussement soupçonné, répondit Paul Judith Rouvain haussa les épaules, puis, jetant les yeux autour de la pièce, et désignant le manteau qui y était accrochés: —Qu'on examine le contenu des poches du manteau de la chanteuse! dit-elle. Quelque chose me dit que vous y trouverez des choses... intéressantes.

—Mon Dieu! Mon Dieu! s'exclama Nilka, au comble de l'humiliation. Elle serait tombée, se sentant faible tout à coup, si Paul ne l'eût soutenue. —Mon Dieu! Mon Dieu! s'exclama Nilka, au comble de l'humiliation. Elle serait tombée, se sentant faible tout à coup, si Paul ne l'eût soutenue. —Voici le manteau de Mademoiselle, fit Mme Dupin, en désignant un long manteau bleu. Je crois, Mlle Rouvain, ajouta-t-elle, en lançant un regard de mécontentement à Judith, que vous y chercherez en vain

Paul, tandis que ses grands yeux bleus semblaient implorer le secours de tous. —Je... Je suis... innocente... murmura-t-elle de nouveau. —Nous en sommes fermement convaincus! crièrent au moins vingt voix. —Pourtant, le pendentif... commença Judith. —Miserable! Méprisable créature! —Que signifie balbutia Judith. —Ce que cela signifie?... Cela signifie, Judith Rouvain, que je vous ai vu, oui, vu, de mes yeux vu, mettre ce pendentif dans la poche de manteau de l'Oiseau Bleu... J'étais là, dans cette alcôve, et je le repêtais, je vous ai vu! Mesdames et Messieurs, continua-t-elle, c'est lorsque nous sommes arrivées, et il y a à peu près une heure, Mlle Rouvain et moi étions seules dans cette pièce... Elle ne m'a pas vue; mais, je l'ai vue, moi! —C'est ridicule ce que vous venez de dire, Estelle Delherbe! s'écria Judith. Si j'avais, comme vous venez de l'affirmer, mis mon pendentif dans la poche de manteau de la chanteuse, vous n'auriez pas manqué de m'accuser hautement... —Ah! mais, j'étais si loin de me douter de votre sinistre projet! fit Estelle. De fait, je croyais que le manteau vous appartenait. Je le repêtais donc, vous êtes une misérable, Judith Rouvain!

—Qu'est-ce que cela nous fait, je vous le demande! dit René. Nous savons que vous en valez bien d'autres, d'autres jeunes filles de notre condition, je veux dire. Soyons amies! —Et d'abord, dites-nous votre nom bel Oiseau Bleu, demanda Estelle. —Je me nomme Nilka Lhorain... —Nilka Lhorains! Quel joli nom! dirent ensemble, Estelle et René. —Moi, je me nomme Estelle Delherbe. —Et moi, Renée Le Mouet. —Vous acceptez notre amitié, n'est-ce pas, Nilka? demanda Estelle. —Si je l'accepte!... Oh! merci! Merci... Estelle et René! —Ce soir-là, l'Oiseau Bleu fut escorté par une escorte pour la reconduire chez elle: Estelle Renée, Paul, Albert et Joe.

Lorsqu'on se sépara, à la porte du magasin de l'horloger, il fut entendu que l'on se reverrait, dans un tout prochain avenir. —Au revoir, Nilka! —Au revoir, Estelle! —A bientôt, Nilka! —A bientôt, Renée! —Bonsoir et bonne nuit, Mesieurs! Et, encore une fois, mille fois merci à tous!

—Et moi, Renée Le Mouet. —Vous acceptez notre amitié, n'est-ce pas, Nilka? demanda Estelle. —Si je l'accepte!... Oh! merci! Merci... Estelle et René! —Ce soir-là, l'Oiseau Bleu fut escorté par une escorte pour la reconduire chez elle: Estelle Renée, Paul, Albert et Joe.

Lorsqu'on se sépara, à la porte du magasin de l'horloger, il fut entendu que l'on se reverrait, dans un tout prochain avenir. —Au revoir, Nilka! —Au revoir, Estelle! —A bientôt, Nilka! —A bientôt, Renée! —Bonsoir et bonne nuit, Mesieurs! Et, encore une fois, mille fois merci à tous!

Lorsqu'on se sépara, à la porte du magasin de l'horloger, il fut entendu que l'on se reverrait, dans un tout prochain avenir. —Au revoir, Nilka! —Au revoir, Estelle! —A bientôt, Nilka! —A bientôt, Renée! —Bonsoir et bonne nuit, Mesieurs! Et, encore une fois, mille fois merci à tous!

Lorsqu'on se sépara, à la porte du magasin de l'horloger, il fut entendu que l'on se reverrait, dans un tout prochain avenir. —Au revoir, Nilka! —Au revoir, Estelle! —A bientôt, Nilka! —A bientôt, Renée! —Bonsoir et bonne nuit, Mesieurs! Et, encore une fois, mille fois merci à tous!

Lorsqu'on se sépara, à la porte du magasin de l'horloger, il fut entendu que l'on se reverrait, dans un tout prochain avenir. —Au revoir, Nilka! —Au revoir, Estelle! —A bientôt, Nilka! —A bientôt, Renée! —Bonsoir et bonne nuit, Mesieurs! Et, encore une fois, mille fois merci à tous!

Lorsqu'on se sépara, à la porte du magasin de l'horloger, il fut entendu que l'on se reverrait, dans un tout prochain avenir. —Au revoir, Nilka! —Au revoir, Estelle! —A bientôt, Nilka! —A bientôt, Renée! —Bonsoir et bonne nuit, Mesieurs! Et, encore une fois, mille fois merci à tous!

Lorsqu'on se sépara, à la porte du magasin de l'horloger, il fut entendu que l'on se reverrait, dans un tout prochain avenir. —Au revoir, Nilka! —Au revoir, Estelle! —A bientôt, Nilka! —A bientôt, Renée! —Bonsoir et bonne nuit, Mesieurs! Et, encore une fois, mille fois merci à tous!

Lorsqu'on se sépara, à la porte du magasin de l'horloger, il fut entendu que l'on se reverrait, dans un tout prochain avenir. —Au revoir, Nilka! —Au revoir, Estelle! —A bientôt, Nilka! —A bientôt, Renée! —Bonsoir et bonne nuit, Mesieurs! Et, encore une fois, mille fois merci à tous!

LE BRACELET DE FER

Grand roman Canadien inédit par Mlle A. B. Lacerte

dehors plutôt qu'enfermés entre ça se comprend.

Une grande surprise était réservée à Paul Fiermont, ce soir-là; quand Nilka chanta sa deuxième chanson, c'en fut une qu'il avait entendue déjà. Mme Dupin avait joué une gaie ritournelle, et aussitôt, la jeune cantatrice s'était mise à chanter:

—Dis, as-tu vu, mignonne, Le petit oiseau bleu. Qui, sans cesse, fredonne Sous la voûte des cieux?... As-tu vu l'oiseau bleu?

Cette chanson rappela au jeune homme sa visite chez Alexandre Lhorians... Nilka serait-elle la fille de l'horloger de cathédrale?... Se rappelant les initiales gravées sur le médaillon, il se dit qu'il ne se trompait pas. "N. L.", Nilka Lhorians... Oui, ce devait être cela... La jeune fille qu'il avait entendu chanter ce jour-là, chez l'horloger, c'était l'Oiseau Bleu du promontoire, la cantatrice du Café Chantant; à cela il n'y avait pas de doute possible.

Cette chanson que chante l'Oiseau Bleu en ce moment, dit soudain Albert Delherbe, c'est elle-même qui la compose, paroles et musique, paraît-il. Cette chanson, c'est, en quelque sorte, son chant d'adieu; elle nous l'a chantée, l'année dernière aussi, à la fin de la saison.

Nilka Lhorian... se disait Paul. Alors tout s'expliquait: l'horloger

était un rêveur un toqué, consacrant tout son temps à la satisfaction d'une lubie: la perfection de son horloge de cathédrale, et négligeant l'ouvrage payant. C'est pourquoi sa fille était obligée de gagner sa vie, en chantant dans une auberge. C'était pitoyable vraiment!...

Et Joel, c'était l'homme que Paul avait vu dans le magasin de l'horloger et qui avait semblé surgir de régions mystérieuses... Ah! à propos: où était Joel ce soir? Il n'avait pas accompagné l'Oiseau Bleu, c'était évident. Un rayon d'espoir envahit le cœur du jeune homme; peut-être aurait-il l'heureuse chance d'escorter Nilka chez elle, encore cette fois?

La cantatrice venait d'achever le dernier couplet de sa chanson: elle chantait:

—Dans toute la nature, Ce que j'aime le mieux, C'est la voix claire et pure Du gentil oiseau bleu.... Que j'aime l'oiseau bleu....

Ce soir, elle reçut des fleurs en si grande quantité que l'aubergiste et sa femme durent lui prêter assistance pour les emporter.

Ayant exprimé ses remerciements, distribués ses derniers sourires, elle quitta la salle à manger, et Paul sentit son âme s'envahir de tristesse. Le verrait-il jamais maintenant?... Pourrait-il se présenter chez l'horloger, et y serait-il reçu?... Nilka ne semblait pas du tout disposée à l'encourager et...

—Ce serait jouer de malheur que de ne plus la revoir! se disait-il. Car il était déjà fortement épris. A Réjanne Trémaine il ne pensait plus et, vraiment, en comparant ses sentiments envers Nilka avec ceux qu'il avait éprouvés jadis pour Réjanne, il se demandait si ce n'était pas plutôt de l'amitié qu'il avait ressentie pour elle... Mais, qu'il importait! Il aimait Nilka Lhorians aujourd'hui, et il allait faire l'impossible pour la revoir.

Notre ami fut tiré soudain de ses réflexions par un certain remuement qui se faisait à la table qu'occupait Judith Rouvain et son frère. De l'endroit où il se tenait, en compagnie d'Albert Delherbe, les propos suivants lui parvinrent: —C'est lorsque j'ai enlevé mon manteau, tout à l'heure... Il s'est détaché et je l'ai déposé sur la fenêtre du vestiaire, avec l'intention de le remettre, et je l'ai oublié, disait Judith.

—Eh! bien, hâte-toi d'aller le chercher alors; répondit Marius Rouvain. Puisque tu l'as déposé sur la fenêtre, il doit y être encore. —Tu crois? fit la jeune fille. —Bien sûr! Mais, encore une fois, hâte-toi d'aller t'en assurer. C'est un joyau de grande valeur, un pendentif hors de prix et... —Si quelqu'un l'a vu seulement, sur la fenêtre, je puis y renoncer! fit Judith. Un joyau de ce prix tenterait fort une personne peu scrupuleuse, tu sais, Marius.

—Ah! dit seulement Nilka. Judith s'approcha de la fenêtre. On la vit se pencher, regarder par terre, puis se relever. —Mon pendentif n'est plus là où je l'avais laissé. Je ne le trouve nulle part. Qui a accès dans cette pièce? —Moi, répondit Nilka, Moi seule. Mais je n'ai pas vu votre pendentif. —Vraiment? fit Judith, d'un ton rempli d'insinuations. Il faudrait voir... Vous ne serez pas étonnée, Nilka la chanteuse, si je vous ordonne

de vider votre sacoche, en la présence de tous. —Vider ma sacoche! fit l'Oiseau Bleu, comme si elle n'avait pas bien compris. Mais soudain, elle venait de comprendre! —Oui, videz votre sacoche, s'il vous plaît, dit Judith. —Vous... Vous me... soupçonnez d'avoir pris votre pendentif? Moi! dit Nilka, d'une voix remplie de larmes. Oh! —Si vous n'êtes pas coupable, Mlle l'Oiseau Bleu, pourquoi héritez-vous à faire ce que je vous commande? Je le répète, videz votre sacoche sur cette table, afin que nous voyions tous ce qu'elle contient! Et comme la jeune chanteuse avait l'air trop abasourdi pour obéir, Paul Fiermont enleva doucement la sacoche de ses mains et il en vida le contenu sur la table, après quoi il tourna la doublure à l'envers, afin que tous puissent constater qu'elle ne contenait rien de plus qu'un mouchoir, un petit porte-monnaie et un crayon.

—Eh! bien, Mlle Rouvain êtes-vous satisfaites maintenant? demanda-t-il, d'un ton où grondait la colère. —Seigneur! s'écria Judith. Depuis quand vous êtes-vous fait le champion de cette... personne? —J'espère que je suis et serai toujours le champion de qui est faussement soupçonné, répondit Paul Judith Rouvain haussa les épaules, puis, jetant les yeux autour de la pièce, et désignant le manteau qui y était accrochés: —Qu'on examine le contenu des poches du manteau de la chanteuse! dit-elle. Quelque chose me dit que vous y trouverez des choses... intéressantes.

# "CHEZ SOI"

## LE VOTE DES FEMMES

Dédié à notre député M. Hector Laferté, Vice-Prés. de l'Assemblée

Législative

Nous voyons par les journaux qu'il se fait depuis quelque temps une campagne très active pour obtenir aux femmes du Québec le droit de vote; droit qui ne peut tarder à leur être concédé, vu la courtoisie toute française de nos députés à l'Assemblée Législative.

Cependant, pour nous qui vivons dans l'atmosphère paisible d'une campagne, c'est une peu à regret que nous ferons ce nouveau pas vers ce qu'on se plaît à appeler le progrès. Dans les pays où la plupart des femmes travaillent à côté de l'homme, exercent à peu près les mêmes métiers, le remplaçant au besoin, cette mesure peut avoir son utilité; mais dans notre province essentiellement agricole, la grande majorité des femmes ne saura que faire de cette prérogative, comme le cas se présente lors des élections fédérales.

D'ailleurs le droit de vote, pour la femme, ne comporte pas une influence plus grande que celle qu'elle pouvait exercer, et que de tous temps elle a exercée par la persuasion, même dans le gouvernement des pays. Peut-on nier l'influence politique d'une Madame de Maintenon, d'une Madame de Staël?

Le prestige de la femme serait-il sur le point de crouler, pour qu'elle sente le besoin de s'armer du droit de vote afin de combattre celui qu'elle ne sait plus vaincre avec son esprit?...

A quoi attribuer le charme irrésistible de la femme des siècles passés, charme qui semble nous manquer à nous, et qui la dispensait du suffrage populaire pour gouverner quand elle le désirait? Serait-ce au demi-mystère dont elle s'entourait? on serait porté à le croire, si l'on constate ce que la civilisation a fait depuis un certain nombre d'années: les voiles qui cachaient la femme aux regards indiscrets se sont abaissés, les cheveux sont tombés, les jupes à peu près disparues, et le mystère s'en est allé... Mais, aussi, s'en est allé son prestige d'autrefois, le respect qu'elle imposait par sa seule présence, et la voilà dans bien des pays obliée d'exiger des droits.

Mais, Dieu merci! dans notre belle province de Québec, ou certains nous traitent d'arriérées, mais où je persiste à nous croire plus loin qu'ailleurs sur le déclin de la civilisation, — car nous sommes sur le déclin à ne pas en douter, preuve le barbare Jazz qui persiste, — dans notre belle province de Québec, dis-je, celles qui demandent le droit de vote sont le petit nombre.

Néanmoins, — il n'y a pas à se le dissimuler, — nous aussi nous passerons par là, la loi du progrès l'exige; un peu plus tôt, un peu plus tard, il nous faudra tourner la page.

Ainsi donc, bientôt la femme votera partout, elle sera députée, magistrat, etc. Et quand la femme aura obtenu tout ce qu'elle peut obtenir par son vote, quand elle aura atteint l'apogée de la gloire et du pouvoir, sera-t-elle plus heureuse? Plusieurs vont en douter. Une femme célèbre n'a-t-elle pas dit: "La gloire pour une femme est un deuil éclatant du bonheur." Oui, là peut-être attend le plus profond de la désillusion.

Cependant, même alors il lui restera un dernier remède, un moyen sûr de reconquérir le prestige d'antan: elle devra reprendre le tcharchaf et le voile que les Turcs viennent de laisser tomber, et avec les années refaire le mystère qui l'entourait jadis. Alors, ce qu'elle n'aura pu obtenir avec sa voix, elle le gagnera avec son cœur.

Marie des Neiges.

Drummondville 1er mars 1927.

## LA BONNE GRACE

Qu'est-ce que la bonne grâce?

C'est une disposition des traits du visage qui a le privilège de charmer ceux qui nous regardent, c'est-à-dire, de leur plaire, de les réjouir, de les encourager et de leur faciliter la parole, s'ils ont quelque chose à nous dire, à nous confier ou à nous demander.

Disons la même chose autrement: C'est une disposition des traits qui ouvre les coeurs en notre présence, les rend heureux, les attire et nous les attache plus sûrement que tout autre lien.

J'entends bien que cette grâce extérieure doit être accompagnée de la bonne grâce intérieure, c'est-à-dire de la sincère volonté d'agir avec bonté. Autrement elle ne serait qu'une tromperie, un masque, comme on ne rencontre parfois...

La bonne grâce tient donc du visage. Mais gardons-nous bien de confondre le charme répandu sur le visage par la bonne grâce avec ce qu'on appelle le charme de la beauté... de la beauté toute matérielle qui consiste dans une certaine forme de la figure.

Cette beauté matérielle n'est rien en elle-même, sinon une mirage qui éblouit un moment. L'éblouissement ne dure pas. C'est bien pis encore si cette beauté du visage est unie à la mauvaise grâce, à un mauvais caractère! Elle finit, dans ce cas-là, par inspirer le mécontentement sinon le dégoût. On s'en veut à soi-même de se laisser attirer par une régularité de traits qui ne servirait qu'à couvrir, comme d'un voile doré, de vilains défauts.

La bonne grâce est tout autre chose! Rien ne peut la détruire, ni l'âge, ni la maladie, ni l'infortune, ni les malheurs...

On a vu, et l'on voit chaque jour, des personnes dépourvues de toute beauté matérielle, faibles, malades, âgées, infirmes, charmes encore à tel point ceux qui les entourent qu'on serait heureux de les conserver toujours, même avec l'embarras qu'elles donnent...

N'en connaissez-vous pas qui sont encore regrettées, quinze et vingt ans après leur mort, tellement le souvenir de leur bonne grâce et de leur aimable sourire est gravé dans la mémoire de ceux qui ont vécu avec elle?

La bonne grâce est, en vérité, une chose à la fois aimable et si victorieuse, que nous ne saurions trop admirer comment Dieu a su mettre sur notre visage un tel reflet de son immortelle beauté et donner une telle puissance à un pli de nos lèvres, à un mouvement de nos yeux, à un son de notre voix... Précieuse puissance! De quoi ne serions-nous pas capables si nous voulions, là décidément, une bonne fois pour toutes, l'employer pour le bien!...

Ecoutez ces jolies paroles de l'Écriture. "Esther apparaissait gracieuse et aimable aux yeux de tous! "La femme gracieuse trouvera la gloire, le respect, l'affection"... La bonne grâce d'une femme fera le bonheur et la force de son mari"... Une femme gracieuse est un bien au-dessus de tous les biens, etc. C'est tout un, que la bonne grâce ou l'amabilité, c'est la fleur de la charité!... C'est la grâce que je vous souhaite!... comme disent les prédicateurs.

## LE PRINTEMPS NOUS REVIENT

Le soleil se montre brillant à l'horizon bleu et son reflet met sur la neige tant de clarté et de lumière qu'on dirait une mer immense parsemée de pierres précieuses, jetant par-ci par-là des étincelles d'or.

C'est Février qui nous salue tous et qui depuis quelques jours nous a dit "AU REVOIR". Et c'est Mars qui le remplace avec le gazouillement des oiseaux revenus des pays étrangers pour repeupler les nids vides, et pour nous égayer de leur douces mélodies.

C'est le Printemps qui renait avec les premiers bourgeons des arbres et des fleurs. C'est la vie qui revient apportant avec elle de nouvelles joies... de nouvelles douleurs.

Tantôt ce sera un voyage de plaisir, un pique-nique, une partie de balle au champ... que sais-je encore?... Et puis l'Automne nous arriva. Les oiseaux reprenant leur essor vers les chaudes régions, et nous reau champ et... que sais-je encore?... Et puis l'Automne nous viendront à l'hiver pour reprendre une nouvelle année.

Tel est le genre de vie que nous vivons tous. Nous voilà déjà rendus au soir de la vie, envisageant l'Éternité avec calme, et voyant peut-être même bien au-delà.

CARMEN.

## LA POESIE MUSIQUE DES MOTS

Il y a deux manières d'écrire une histoire, ou de parler d'un pays, d'une chose, d'un événement. D'abord on peut écrire avec des mots pareils à ceux que nous employons tous les jours, dans nos conversations entre-nous, mais en nous servant de mots avec plus de soin, de manière à donner une idée aussi nette que possible de ce que nous avons vu de la pensée que nous voulons exprimer. Cette manière s'appelle la Prose. Les mots et les GALLEY 22

pensées dont se servent les grands écrivains sont si bien choisis, si bien arrangés, qu'ils nous donnent une idée claire de ce que l'écrivain avait dans l'esprit, et qu'en les lisant à haute voix, nous leur trouvons un son agréable et harmonieux.

Mais il y a une autre manière d'écrire, dans laquelle les mots et les pensées employés par les grands écrivains ont un son bien plus doux et bien plus musical que les mots et les pensées employées dans la prose. Cette manière d'écrire nous l'appelons la Poésie, et ceux qui écrivent ainsi nous les appelons les Poètes.

La prose est employée pour raconter n'importe quelle histoire, ou pour écrire n'importe quoi. Mais il y a de grands faits dans l'histoire de beaux paysages au monde, de nobles pensées dans les esprits des hommes qui peuvent être mieux décrits encore en poésie.

La poésie a commencé probablement, avec l'envie de chanter qui nous prend quand nous sommes très heureux, ou quand nous venons de remporter un succès quel qu'il soit. Il y a longtemps, alors même que nos ancêtres très très lointains, ne savaient ni lire ni écrire des poètes existaient, qui allaient avec eux dans les combats, et qui, après la victoire, composaient des vers au son harmonieux pour célébrer cette victoire. Ces vers, les poètes ou "bardes", comme on les appelait alors, les chantaient tout en jouant de la harpe. Ce fut ainsi que commença la poésie, quand les hommes, ayant l'esprit plein d'heureuses pensées trouvèrent qu'ils ne pouvaient mieux exprimer ces pensées heureuses qu'en choisissant des mots au son harmonieux. Homère un des plus grands parmi les poètes, était un Grec, aveugle, qui vivait plus de huit cents ans avant Jésus-Christ. Il avait coutume de réciter sur les places publiques de la Grèce ses descriptions poétiques des guerres de son pays.

Il y a trois espèces de poésie. D'abord la poésie dramatique, qui est écrite dans la forme de la conversation des gens entre eux. Les pièces de Racine et de Corneille par exemple, sont écrites de cette manière.

Il y a ensuite la poésie épique qui est employée ordinairement pour d'écrire un grand événement, la vie de quelque héros, ou l'histoire d'une nation, tout cela raconté et termes grands et nobles. La troisième espèce de poésie s'appelle la poésie lyrique, ainsi nommée parce qu'elle était à l'origine, destinée à être chantée aux sons de la lyre, instrument de musique très ancien à peu près semblable à une harpe.

Les vers de la poésie riment entre eux. Cela veut dire que les mêmes sons reviennent à la fin des vers bien que les mots qui terminent ces vers soient différents. Voici, par exemple deux vers qui riment, et où le sons, qui fait la rime, a été imprimé en caractères différents:

Aux petits des oiseaux Dieu donne la pature.  
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Si vous comptez les syllabes de chacun de ces deux vers, vous trouverez que chacun deux en a douze. Il doit toujours y avoir un nombre déterminé de syllabes dans un vers, il s'il y a une syllabe de trop ou une de moins, notre oreille s'en apercevra et nous le dira: c'est que le vers sera faux.

## CHAMBRES A LOUER

2 grandes chambres à louer confortables. Mme Alfred Precourt 23 rue Hériot, — En face de chez Gareau & Ringuet, avocats.

## COMMENT RIMENT LES POETES

Les mots dans lesquels le même son revient n'ont pas besoin de se trouver à la fin des vers qui se suivent immédiatement, mais les vers qui riment entre eux peuvent être disposés de différentes manières. Par exemple, dans les vers ci-dessous, les rimes sont aternées, ce qui veut dire qu'elles ne se succèdent pas immédiatement, mais que la même rime se retrouve tous les deux vers:

Autrefois le rat de ville,  
Invita le rat des champs,  
D'une façon fort civile,  
A des reliefs d'ortolans,  
La rime n'est pas seulement agréable à l'oreille, mais elle est utile, car elle nous aide à nous rappeler les vers tout entier, et toutes les rimes qui se répondent nous aident à nous rappeler tout le poème.

Il ne faut pas croire pourtant que tous les poèmes de tous les pays du monde soient écrits en vers rimés. Certains poètes anglais, par exemple, écrivent ou ont écrit en vers qui ne riment pas. Quand un poème n'a pas de rimes, on dit qu'il est écrit en vers blancs; C'est ainsi que Shakespeare, le grand poète dramatique anglais à écrit tous ses ouvrages.



## Un Placement Profitable

LES volailles aident la ferme à se suffire à elle-même.

Elles utilisent les déchets, sont une source constante de revenu et procurent une distraction agréable et profitable pour l'épouse du cultivateur et ses enfants.

Demandez un exemplaire de notre Agenda, il contient des renseignements utiles pour la classe agricole.

## La Banque Royale du Canada

## BARGAIN!

Bonne bâtisse à trois étages, deux magasins, deux grands logements, située au centre du quartier commercial de la ville de Magog.

Termes: \$6,000.00 — \$3,000.00 comptant, balance à des conditions très faciles.

Pour plus amples informations.

Adressez-vous à :

La Cie de Meubles Rolland Drummondville, Qué.

## HYPERBOLE

On sait que les automobiles Ford ont donné lieu à d'innombrables plaisanteries américaines. — Ford Jokes. Voici l'une des meilleures de ces historiettes, que rapporte M. Salvatore Cortesi, ancien correspondant de l'Associated Press à Rome. Une Ford démantibulée attendait au bord d'un fossé le retour de son propriétaire, parti chercher un réparateur au village voisin. Un âne qui brouétait à quelque distance s'approche, et le dialogue suivant s'engage: "Qu'es-tu donc?" demande l'âne à la Ford "Je suis une automobile, répond la Ford. Et toi?" "Oh! moi, dit l'âne, je suis...un cheval!"

Le père. — ne t'ai-je pas dit que tu te ferais mal si tu te servais du marteau pour enfoncer des clous? — Pet't Pierre. — Oh! il n'y a pas de danger que je me fasse mal, papa, je fais tenir le clou par Marie.

## LE SAVOIR-VIVRE

A une femme nettement plus âgée, au lieu de recevoir ou écrire: veuillez agréer, qui sous-entend le respect; mais, en n'ira pas jusqu'à exprimer ce respect comme le fait un homme écrivant à une femme, quand il termine sa lettre par: Veuillez agréer, Madame, l'hommage de mon profond respect, qui peut, du reste, être remplacé par: Permettez-moi de déposer mes hommages à vos pieds.

Entre hommes de même rang social, Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de mes sentiments distingués, est la formule la plus courante. Pour indiquer une nuance de protection, on la transformera en: Veuillez agréer l'assurance (ou l'expression) de ma considération distinguée, considération étant pris dans le sens d'estime. D'inférieur à supérieur, on peut employer l'expression daigner, au lieu de veuillez agréer l'expression de ma respectueuse considération, ou de mes sentiments déferents et dévoués.

Enfin, si une jeune fille ou un homme signent de leur prénom et

## EMILE GÉNÉREUX

Entrepreneur général ouvrage à la journée Etc., etc. Construction d'édifices et de maisons privées. Plans et devis fournis sur demande

ÉMILE GÉNÉREUX Edifice Montcalm Rue Hériot J. N. O.

de leur nom, il est considéré comme de bon ton, pour une femme mariée, de signer sans prénom, par son nom de fille, suivi de son nom de femme. Cet usage, assez peu connu dans le grand public, est, je crois, un héritage de l'ancien régime, où les filles "nées" tenaient à honneur de revendiquer la famille dont elles étaient issues.

## RESTAURANT VERSAILLES

Essayez notre Gâteau aux Fruits et notre Sureau à la Crème, toujours frais.

Notre spécialité: BONBONS FAITS CHEZ NOUS

C. HALIKAS & Co. Tél. 226 — 93 Hériot

## LECON DE CATHECHISME

Le père. — Qu'est-ce que la foi? L'enfant. — Papa, c'est jeudi. Le père. — Comment! jeudi? L'enfant. — Oui, papa, parce que le jeudi, c'est la fois où l'on va pas à l'école.

Payez Comptant! Cela Paye!

## DOMINION STORES LTD. OÙ LA QUALITÉ COMPTE

Payez Comptant! Cela Paye!

Ces prix seront en vigueur jusqu'au 12 mars inclusivement

**BISCUITS** au gingembre 3 lbs 29c Frais et savoureux

Café spécial blend lb. 49c

Cacao, qualité de choix à la pesée 2 lbs 35c

Figues, pour la cuisine 3 lbs 29c

Raisin, à la pesée sans pépins 2 lbs 29c

Pruneaux, charnel frais 2 lbs 25c

Ananas, de singapour tranché 15c

Cerises rouges, - 25c

Bluets, la boîte, - 19c

**Fèves au lard** Marque Aylmer Grosse boîte 19c

**Melasse** le gal. 75c Extra fancy des barbades

**Beurre à Pistache** Marque old city chaudière jouet 20c

Avons déménagé Mercredi Le 2 mars dans le but de vous donner un meilleur service nous avons déménagé dans ce nouveau local.

Notre visite à l'occasion de l'ouverture de ce magasin nous fera plaisir, que vous achetiez ou non. Nous ne vendons que les marchandises les plus reconnues et qui nous permettent de renouveler notre stock souvent.

Ce qui vous assure aussi des marchandises toujours fraîches. Notre Gérant Mons Desautels Se fera un plaisir d'être à votre disposition pour vous aider dans le choix de vos épiceries ou autres marchandises. Satisfaction complète ou argent remboursé.

**POIS blé-d'Inde Tomates** 2 btes 25c

**CONFITURES PURES** Jarre ou verre 3 lbs pour 35c Prunes rouges au greengage

**MACARONI** A la pesée Qualité supérieure 3 lbs 25c

Fromage, canadien doux, lb. 25c

Véritable fromage kraft, lb. 38c

Sardines Brunswick 4 btes 25c

Saumon coho, haute boîte 33c

Saumon rouge, haute boîte 19c

Kipper snacks, boîte 8 ozs 15c

Homard Rock, meilleur qual. bte 6 ozs 49c

Hareng dans sauce 23c

**Moutarde Préparée** Jarre 1 pinte 24c

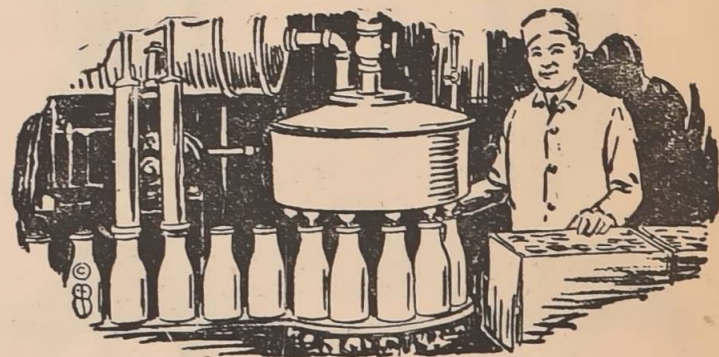
Eagle brand, condense Lait la boîte 19c

Pur Chaud. 3 lbs. SAINDOUX 57c

## Ancien Magasin de M. Hamelin, Bijoutier

69 rue HERIOT,

DRUMMONDVILLE.



## PROPRE — RICHE LAIT PUR

Pasteurisé et gardé dans un endroit sanitaire par un système moderne de réfrigération, et de machineries perfectionnées. mis dans des bouteilles passées à la vapeur et hermétiquement bouchées — cela vous assure un produit absolument pur et nourrissant.

Donnez-nous votre commande chaque jour et assurez-vous un service parfait en faisant inscrire votre nom sur notre liste de distribution.

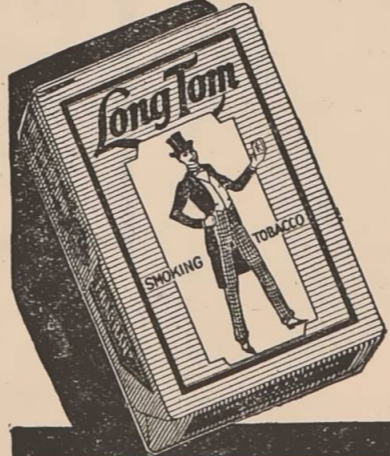
## CREMERIE DRUMMONDVILLE

F. X. BELHUMEUR, PROP.

17-24-3

# 10¢ Long Tom

TABAC DE VIRGINIE À FUMER



Qualité! Quantité! Achetez Long Tom — et obtenez les deux — et de la vraie économie.

L.T. 9

LES ETATS-UNIS AU NICARAGUA

Nos journaux parlent beaucoup depuis quelques temps de l'intervention américaine au Nicaragua, et nous croyons que nos lecteurs seraient heureux de connaître les raisons principales qui ont poussé nos voisins à prendre de telles mesures.

Pour comprendre les événements du Nicaragua, il faut remonter à quelques années en arrière. C'est en 1912 que le président libéral Zelaya fut renversé par un mouvement insurrectionnel dirigé par le général Chamorro et M. Adolfo Diaz, conservateurs. Un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de conclure avec les Etats-Unis l'accord Chamorro-Bryan de 1914, par lequel le Nicaragua cédait aux Etats-Unis, pour une somme de 3 millions de dollars, la propriété exclusive d'un futur canal interocéanique, une station navale dans la baie de Fonseca, sur le Pacifique, et dans les îles Corn, sur le golfe du Mexique. Comme garantie de cet accord, la garnison de fusiliers marins américains qui avait occupé Managua, la capitale du Nicaragua, lors de la révolution de 1912, fut autorisée à y séjourner d'une façon permanente. Elle y resta jusqu'en 1925. L'année précédente, en effet, des élections générales avaient eu lieu qui avaient ramené au pouvoir les libéraux, avec M. Solorzano comme président et M. Sacaza comme vice-président. Ce gouvernement fut reconnu par toutes les républiques hispano-américaines. Mais le général Chamorro, n'acceptant pas son échec, fomenta un second coup d'Etat, le 25 octobre 1925, qui aboutit, le 16 janvier 1926, à faire donner un congé indéfini au président et au vice-président libéraux.

Les Etats-Unis se trouvaient placés par ce coup d'Etat dans une situation assez délicate. Bien que leurs sympathies fussent acquises au général Chamorro, qui avait tant fait pour eux, ils pouvaient difficilement lui accorder une reconnaissance officielle et, en 1923, ils avaient signé avec les Etats de l'Amérique centrale une convention aux termes de laquelle ils s'engageaient à ne pas reconnaître un gouvernement libéral déchu comme le seul légal.

C'est sur ces entrefaites que M. Sacaza, levant des troupes, entreprit de renverser M. Diaz. Une excellente occasion s'offrait aux Etats-Unis pour intervenir et reprendre au Nicaragua l'occupation militaire à laquelle ils avaient dû renoncer il y a deux ans. Sous prétexte de défendre leurs nationaux, et leurs biens menacés, ils envoyèrent, à la fin du mois de décembre, une escadre avec 2000 hommes de débarquement, sous les ordres de

l'amiral Latimer, croiser dans les eaux du Nicaragua. Ils la renforcèrent bientôt, au début de janvier, par six nouveaux navires de guerre chargés d'autres troupes. La plupart de ces forces avaient été amenées de Cuba.

Le débarquement avait déjà commencé le 24 décembre, à Puerto Cabeza, capitale des libéraux. Ceux-ci furent mis en demeure de quitter la ville et d'abandonner ainsi leur principale base stratégique. En même temps les Etats-Unis autorisaient l'exportation des armes et des munitions de guerre pour le gouvernement de M. Diaz, mais ils l'interdisaient en faveur des libéraux.

Cette entrée en jeux des Etats-Unis a provoqué, à Washington même, une certaine émotion, et elle a été vivement critiquée au sénat par M. Borah. Trois courants se dessinent dans l'opinion américaine. Les uns reprochent au président Coolidge et à M. Kellogg de ne pas soutenir le gouvernement Diaz avec assez d'énergie. Les autres les accusent au contraire de pratiquer une politique impérialiste. Entre les deux extrêmes, les modérés commandent le sang-froid et reconnaissent que les Etats-Unis ne sauraient voir leur contrôle de la mer Antilles menacé. Entre deux maux, perdre l'amitié de l'Amérique latine ou compromettre leur sécurité, ils doivent choisir le moindre.

Ce qui complique les choses, c'est que le Mexique, engagé par ailleurs dans une autre querelle avec les Etats-Unis à propos des concessions de pétrole, a pris nettement parti pour M. Sacaza, auquel il envoie de l'argent et des armes. Ainsi l'affaire du Nicaragua devient un autre aspect de la rivalité d'influence entre le Mexique et les Etats-Unis en Amérique centrale. Aux préoccupations stratégiques du gouvernement de Washington, soucieux de contrôler le Nicaragua comme il le contrôle déjà la république de Panama et pour les mêmes raisons, s'ajoute toute l'inquiétude qu'il ressent de la politique économique du président Calles.

TRUC D'ETUDIANT

Les étudiants de Glasgow ont organisé une bien amusante mystification. Grâce à des camarades journalistes, ils avaient lancé la nouvelle qu'une jeune nageuse américaine était en train de traverser l'Atlantique à la nage. Le départ fut décrit, les incidents de la traversée. Maintenant, l'intrépide sportswoman approchait. Elle allait atterrir à Glasgow. Si invraisemblable que fût cette nouvelle, les détails étaient si habilement inventés que 30,000 personnes se rendirent à l'entrée du port au jour indiqué et firent une ovation formidable à une jeune étudiante qui s'était mise à l'eau à 200 mètres de la grève. Les mystifiés ont pris gaiement leur parti, car le produit de la quête faite parmi les curieux pendant l'événement attendu a été versé à une oeuvre de charité.

CARDINAL QUI DEPLORE L'OBSCENITE DU THEATRE ET DE LA LITTERATURE

NEW-YORK 3 — (Presse Associée). — Son Eminence le cardinal Hayes déplore l'obscénité des représentations dans les clubs de nuit et de la littérature ainsi que l'immoralité du vêtement, dans une interview accordée à Louis Seibold, du "New York Evening Post". "Il est parfois alarmant de constater qu'après tout l'argent dépensé pour l'éducation afin de parvenir à des principes de morale plus élevée, cette prétendue liberté actuellement acclamée par un grand nombre de personnes serve à abaisser ces principes", déclara Son Eminence.

RESTONS CHEZ NOUS

Il s'est créé dans la province de Québec, dès 1850, un courant d'émigration des nôtres vers les Etats-Unis, et cette plaie saignante que le peuple canadien-français a au flanc, et que laisse échapper le plus clair de notre avoir comme peuple, le capital humain, ne paraît pas devoir se fermer de sitôt.

Il failait que notre race eût en elle des ressources incépissables pour qu'elle pût ainsi se maintenir à son rang et même se développer, tout en jetant en territoire américain au delà de trois millions de gens. Dès les premiers jours de cet exode, nos institutions nationales et nos gouvernements firent d'inutiles efforts pour enrayer cette calamité, et toujours, nos Canadiens-Français, fidèles en cela aux habitudes et traditions de leurs ancêtres aventureurs et coureurs de bois, émigraient en masse vers les centres américains plus peuplés et plus industriels.

Pourtant, Dieu seul sait, peut-être, toutes les misères, tous les découragements qui les attendaient dans ce pays, où la vie intense et la concurrence effrénée désarçonnent littéralement même les énergies les mieux trempées. Ce paradis, où on leur promettait le bonheur, ce Paradis tant vanté, qui devait leur apporter la richesse, n'est plus pour eux, au bout de quelque temps, qu'un enfer détestable, où il ne reste plus qu'un espoir agréable, celui-là d'en sortir le plus tôt possible. Le pain noir est dur à manger, certes, mais il devient beaucoup moins amer lorsqu'on peut le manger en famille.

Et pendant ce temps-là, le progrès de la province de Québec se trouve retardé par le manque de bras; elle ne peut mettre en valeur qu'une partie de ses immenses richesses. Au seul point de vue agricole, nous avons encore des millions d'acres de terres propres à la colonisation, et nous nous demandons comment il se fait qu'il n'y ait pas une ruée monstre de nos jeunes gens vers ces terres de colonisation lorsque le Gouvernement les offre au prix ridicule de soixante sous l'acre.

COUP D'OEIL CHEZ NOS VOISINS

Mais ce n'est plus la vie champêtre qui tente la plupart de nos jeunes gens. Ce n'est plus le bonheur tranquille, ni l'air pur des campagnes qui retient notre jeunesse rurale; il lui faut maintenant le bruit, l'atmosphère vicieuse des manufactures et le chômage forcé.

La situation aux Etats-Unis paraît meilleure lorsqu'on l'envisage de loin, et nos jeunes gens croient devoir se fier à l'apparence et aux histoires trompeuses de leurs parents et amis qui ont déjà émigré outre quarante-cinquième. Pas plus là qu'ailleurs, on peut être à l'abri de la misère, puisqu'en 1921, on a évalué le nombre des sans-travail à cinq millions, et que ce chiffre n'a diminué depuis que pour augmenter de nouveau d'une façon alarmante.

L'industrie textile, en particulier, dans laquelle est intéressée une grande partie de nos compatriotes émigrés, traverse actuellement une crise qui n'est pas près de finir; elles sont rares, les manufactures de cotonnades où il y a de l'ouvrage pour les six jours de la semaine, et encore ceux qui y sont employés se trouvent dans une meilleure condition que les autres où les portes ont été fermées.

Les Etats-Unis, pas plus que les autres pays, ne sont à l'abri des perturbations financières; savons-nous seulement qu'en 1921 les bons de la Liberté se vendaient 85, lorsqu'ils nous, au Canada, nous ne pouvions nous procurer des bons de la Victoire en bas de 100? De 1893 à 1897, il y a déjà eu aux Etats-Unis une grande dépression financière; de nouveaux troubles ont surgi en 1914 et en 1921 et, même actuellement, dans l'est des Etats-Unis, de nombreux manufacturiers veulent descendre dans le sud, où la main-d'œuvre sera moins chère, et où les matières premières seront plus à portée de leurs manufactures.

Il n'est pas nécessaire de rester dans nos paroisses respectives si nous voulons améliorer notre sort. La province de Québec est immense et des centres de colonisation, pour les colons nouveaux, s'ouvrent dans toutes les régions de son vaste territoire; allons-y, tout en demeurant chez nous dans la province de Québec. Les ouvriers trouveront également de l'ouvrage dans les nouveaux centres industriels, comme Mistas-

sini et St-Joseph d'Alma, dans le comté du Lac St-Jean, Arvida, dans Chicoutimi, Limoilou, dans la ville de Québec; Beauré, près de St-Anne; Manicouagan, sur la côte nord, Trois-Rivières et Drummondville dans le centre de la province; etc., et tant d'autres endroits où l'on a besoin de milliers d'ouvriers. Pourquoi laisser la place aux étrangers de toutes nations et de toutes catégories, lorsque ces emplois appartiennent de droit aux Canadiens-Français?

RESTONS DANS QUEBEC Si la province de Québec ne tente pas les jeunes gens désireux d'émigrer, qu'on leur propose alors le Nord-Ontario, où des milliers de nôtres se sont déjà fixés solidement, et d'où on ne pourra jamais les déloger, parce qu'ils sont encore chez eux, sur de bonnes terres bien cultivées, sur la lisière de forêts bien garnies, et que la race française dont ils font partie veut s'enraciner bien profondément dans ce sol canadien, assez généreux pour y faire vivre tous ses enfants qui ont de l'énergie et du cœur.

QUI PAYE L'ANNONCE?

Vous vous êtes peut-être demandé avec étonnement comment certains magasins peuvent se permettre de si énormes dépenses pour leurs publicités. La réponse est facile à trouver. Leurs concurrents qui n'annoncent pas et dont les affaires ne marchent pas payent pour leur publicité.

Par exemple, les membres d'une famille achètent à votre magasin. Ils ont \$60. à dépenser chez vous. Ils lisent l'annonce de votre compétiteur, ce qui les porte à dépenser leurs \$60. chez lui plutôt que chez vous. Mettez qu'il est déduit \$1 pour la publicité et qu'il reste \$11 de bénéfice. La publicité n'a rien coté à ce marchand; cette publicité lui est remboursée et il a en plus \$11. de profit qu'il n'aurait pas obtenus sans publicité.

Qui a payé pour la publicité? L'annonceur a-t-il payé? Non. Il n'a payé que le prix régulier. Qui donc a payé?

C'est le magasin qui n'a pas annoncé qui a payé pour l'annonce de son compétiteur. Et il n'a pas seulement payé la publicité de l'autre, mais il a pris dans son tiroir le profit que son compétiteur a fait sur la vente.

LA BANQUE PROVINCIALE A JOLIETTE

IMPORTANTE TRANSACTION AVEC LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Une transaction d'une nature importante pour les citoyens de Joliette vient d'être terminée.

A compter de lundi, le 21 du courant, la Banque Provinciale du Canada occupe les anciens bureaux de la Banque Canadienne du Commerce à Joliette, dont elle est devenue propriétaire, les affaires de l'ancien succursale de la Banque de Commerce à Joliette étant aussi transportées à la Banque Provinciale du Canada.

Il y aura bientôt trois ans que la Banque Provinciale du Canada ouvre sa succursale à Joliette, sous la direction de M. J. E. Casavant. Depuis ce temps, elle avait su recruter une clientèle importante et choisie.

La transaction qui vient d'être terminée assurera sans aucun doute à la Banque Provinciale du Canada un tout premier rang parmi les banques représentées à cet endroit.

Les nombreux clients et amis de la Banque Provinciale du Canada à Joliette, tout particulièrement, ne peuvent que se réjouir d'une semblable transaction qui assure une place encore plus considérable à cette Banque dans le monde des affaires à Joliette.

FEUX DE JOIES INCOMPARABLES

On a suggéré, pour marquer d'une lumière éblouissante la célébration du jubilé de la Confédération, le 1er juillet prochain, d'allumer dix mille feux de joie des rives de l'Atlantique aux côtes du Pacifique.

C'est un projet d'une certaine envergure qui demande sûrement considération. Etablir une ligne de feu sur tout le territoire canadien, par une belle nuit d'été, serait certes un spectacle symbolique de l'unité nationale qui doit régner dans le pays tout entier. Mais s'imagine-t-on la quantité de combustible et d'ingrédients divers qu'il faudrait employer, ainsi que le nombre de personnes? Et a-t-on songé aux dangers qui pourraient en résulter? Si des feux de forêts éclataient?

En vérité, le projet a besoin d'être mûri. Si des experts croient qu'il peut être exécuté sans causer des dégâts regrettables, pour la plus grande gloire du Canada, eh bien! en avant les feux de joie! Nos feux de la St-Jean n'ont jamais que nous sachiez, causé préjudice à personne.

Bien d'autres manières de démontrer notre attachement au pacte fédératif devront être adoptées. Il y en aura sans doute pour tous les goûts. L'essentiel, c'est d'adopter un programme digne du grand événement que nous célébrerons afin de laisser dans le cœur du peu-

ple tout entier un souvenir ineffaçable qui lui rendra chère la patrie canadienne.

Il faudra qu'à la suite du jubilé nous nous sentions plus unis et meilleurs Canadiens que jamais?

A N'EN PAS DOUTER

Le Rév. Georges Kersey le verbe clair! "Primo, dit-il, j'ai étudié le français sans profit. "Secundo, le français parlé au Canada diffère totalement de celui que l'on parle en France".

Voilà qui est net. Mais le "Mail and Empire" par la plume d'un de ses lecteurs, lui répond d'assez joyeuse façon. "Il est étrange, dit-il, de voir, combien des gens s'amusent à ressasser des arguments qui n'ont d'original que leur ancienneté et qui n'ont de valeur que leur pénurie. Il y a à peine une semaine, un Français de France parlant à Montréal, affirmait que le français parlé au Canada était plus pur et plus classique que celui que l'on entendait à Paris". C'est déjà quelque chose. Mais, ajoute ce même correspondant, le premier avis est d'une puérilité désolante.

En effet, pour avouer que la connaissance de deux langues n'est pas plus utile dans la vie que la connaissance d'une seule, est à peu près la même chose que si l'on disait d'un homme, qu'il peut évoluer aussi bien avec une seule jambe qu'avec deux.

"Au demeurant, notons que le langage français, a été la seule langue officielle en Angleterre pendant des siècles." C'est encore le même correspondant qui parle. Le Rév. Kersey va-t-il désarmer? C'est peu probable; Il se dit peut-être, que quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre et quand on fait de la sottise, on n'en saurait trop faire.

J. W. B.

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE

Les relations entre l'Angleterre et la Russie ne sont pas des plus amicales de ce temps-ci, et les commentaires des journaux soviétiques sur la note de Londres pour protester contre la prétendue propagande antibritannique, dans les diverses parties du monde, sont marqués par le sarcasme. Avec une singulière unanimité, les journaux déclarent contre les récentes attaques portées contre les Soviets par la presse et les hommes d'Etat britanniques, lord Birkenhead, sir William Johnson-Hicks et sir Laming-Worthington, ont donné au gouvernement soviétique une beaucoup plus grande raison de se plaindre des insultes que la raison de protester de l'Angleterre.

Les journaux affirment que la thèse de la note de sir Austin Chamberlain n'est pas prouvée par ses citations de discours des commissaires soviétiques et par ses extraits de journaux bolchévistes. D'après la presse, sir Austin n'a donné aucune preuve réelle.

Le journal "Izvestia", porte-parole du gouvernement soviétique russe, en sa qualité d'organe du comité central exécutif, dit, en commentant la note britannique, qu'elle ne contient aucune accusation spécifique pour justifier sa menace de rupture de l'accord anglo-britannique existant on des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et la Russie soviétique.

La note britannique a été reproduite textuellement dans tous les journaux mais jusqu'ici seul "Izvestia" a commenté ce fait.

La note britannique faisait allusion entre autres, à l'hostilité de la presse soviétique et à la "caricature insultante et mensongère de "Izvestia", représentant sir Aus-

tin Chamberlain, ministre des affaires étrangères, applaudissant à l'exécution des communistes lithuaniens".

M. Longin-F. Gerus, Agent officiel et représentant commerciale de la Russie au Canada, commente les choses de la manière suivante:

"La presse conservatrice britannique s'est engagée dans une série d'attaques acharnées contre le gouvernement soviétique, l'accusant d'avoir violé le traité anglo-russe et le rendant responsable des sentiments antibritanniques en Chine. Ces attaques ont fait écho dans certains journaux canadiens, bien que j'aie constaté que ceux-ci soient moins préjugés à ce sujet. J'espère que la presse canadienne voudra bien me permettre de présenter à ses lecteurs le point de vue de mon gouvernement, en vue de le disculper de ces accusations.

Aucun des gouvernements avec lesquels l'Union Soviétique a conclu un traité, sauf celui de Grande-Bretagne, ne se plaint de ce que le gouvernement soviétique ne remplisse pas ses obligations. M. Mussolini lui-même, le dictateur de l'Italie et un antagoniste absolu du communisme et du socialisme, a déclaré publiquement que, d'après son expérience, les représentants soviétiques sont parfaitement loyaux envers les traités en ce qui concerne leur abstention de toute propagande.

TACHE PLUS SERIEUSE Si le gouvernement soviétique adhère loyalement aux obligations prises envers l'Italie et les autres pays, pourquoi violerait-il ses obligations envers l'Angleterre?

Le gouvernement soviétique est trop préoccupé de la reconstruction économique et sociale de l'ancien empire russe pour rechercher une querelle avec l'Angleterre. Il se rend parfaitement compte que cette tâche ne peut être accomplie avec succès que dans une atmosphère de paix à l'égard des autres pays.

L'accusation portée contre le gouvernement soviétique d'être responsable des événements en Chine est déraisonnable. Il n'y maintient aucun commissaire chargé de faire de la propagande anti-britannique. Il n'y a en Chine que des représentants soviétiques chargés de travailler en conformité avec les traités.

INDIVIDUS RESPONSABLES

Il est vrai que des Russes, comme individus, participent à la révolution chinoise, les uns du côté cantonnais, les autres du côté des généraux du parti nordiste. Mais il en est de même pour certains sujets britanniques: quelques-uns d'entre eux prennent part à la guerre civile chinoise du côté nordiste, par exemple le général Sutton, de l'armée britannique, qui est l'aviseur militaire de Chang-Tso-Lin, et M. Mann qui, d'après les dé-

pêches de Hong-Kong, se trouve dans les rangs des Cantonnais et incite les Chinois à expulser l'impérialisme britannique de la Chine.

Si le gouvernement britannique ne veut ou ne peut pas empêcher ses sujet de participer aux affaires chinoises, sur quel terrain légal et moral se place-t-il pour accuser le gouvernement soviétique de violer le traité anglo-russe, parce que quelques citoyens de l'U. R. S. S. prennent part à des événements qui ne sont pas sous sa juridiction?

LA NOUVELLE-ECOSSE ADOPTERA LA LOI DES LIQUEURS DE QUEBEC

(Presse Canadienne) ...HALIFAX, N.E. 3 — J. Mahoney, député conservateur d'Halifax, a donné avis à la Législature, hier, qu'il présentera un projet de loi pour que la province de Québec.

LICENSE DE RADIO Veuillez vous adresser à ARTHUR GIGNAC 43 - rue Bellevue Drummondville B.P. 335

Nous sommes à votre disposition pour vos ordres du printemps. Avant de commander votre nouveau pardessus ou votre habit — Consultez-nous — Spécialité — NETTOYAGE A SEC — TEINTURE DES VETEMENTS DE TOUS GENRES SERVICE PROMPT ANT. MONTPLAISIR Marchand Tailleur 25 rue Hériot Dummondville.



APRES LA CHASSE—DOUBLERA VOTRE PLAISIR Gin Canadien Melchers Croix d'or La Boisson des Canadiens Fabricé à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral. Le Gin le plus pur qui existe. Rectifié quatre fois, vieilli en entrepôt pendant des années. TROIS GRANDEURS DE FLACONS Gros: - 40 onces \$3.65 Moyens: - 26 onces \$2.55 Petits: - 10 onces \$1.10 Distillerie à Berthierville MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED - MONTREAL

OTTOMAN TABAC A CIGARETTE OTTOMAN Tabac à Cigarette Roulez-les vous-même 25 Cigarettes pour 10c Satisfaction et Economie

Voir l'auto ne suffit pas CHEVROLET Pour le transport économique CHEVROLET magnifique dans l'histoire du Canada. APREMIERE vue, sa beauté et son style distinctifs ont pu vous charmer, mais il y a plus encore. Le Chevrolet le plus magnifique dans l'histoire du Chevrolet vous offre aussi nombre d'améliorations mécaniques et de hautes qualités de rendement qu'on ne croirait pouvoir trouver dans un auto à si bas prix. Faites une randonnée dans ce Chevrolet le plus magnifique. Constatez sa force motrice exceptionnelle—sa souplesse—son rendement facile et sans efforts dans toutes les circonstances. Remarquez le confort, la commodité et la sûreté accrues de conduite—rendus possibles par le nouveau volant de direction plus grand, par un fonctionnement plus aisé du levier de changement de vitesse et du frein d'urgence, et par nombre d'autres caractéristiques apparentes. Et cependant notes que le Chevrolet le plus magnifique dans l'histoire du Chevrolet se vend à des prix plus bas auxquel le Chevrolet ait été vendu jusqu'à ce jour en Canada. E. L. WATKINS 11 Rue du Couvent, Drummondville. N'oubliez pas notre démonstration mécanique du Chevrolet le 19 MARS à notre garage. Elle vaut la peine d'être vue. Nos dix années d'expérience dans le Chevrolet sont une garantie de la "satisfaction" que nous sommes en mesure d'offrir au public. Nous entendons par "satisfaction" la transportation économique. 11 RUE DU COUVENT E. L. WATKINS DRUMMONDVILLE

**ECOLE MARIER**

Rapport du concours mensuel de février.

4<sup>ème</sup> année

- 1<sup>er</sup> Rolland Champagne.....80%
- 2<sup>ème</sup> Estelle Troie.....75%
- 3<sup>ème</sup> Gabrielle Marier.....72%

- 1<sup>er</sup> Georges Beaugard.....66%
- 2<sup>ème</sup> Flore Hétu.....57%

- 1<sup>er</sup> Maurice Marier.....79%
- 2<sup>ème</sup> Jean Troie.....74.5%
- 3<sup>ème</sup> Thérèse St-Jean.....67.5%

1<sup>er</sup> Jacques Pelletier.....79%

2<sup>ème</sup> Madeleine Marier.....78.5%

3<sup>ème</sup> Jean Ringuet.....74.3/4%

Instruction religieuse

Rolland Chagnon, Philippe Pelletier, Fernand Montplaisir, Jacques Pelletier.

Français

Gérard Leblanc, Georges Beaugard, Jean Troie, Madeleine Marier, Jacques Pelletier.

Mathématiques

Paul Emile Leclerc, Estelle Troie, Marie Flore Hétu, Jean Troie, Maurice Marier, Jean Ringuet, Victor Ducharme, Jacques Pelletier.

Histoire du Canada

Gérard Leblanc, Rolland Chagnon, Philippe Pelletier, Gilberte Leblanc, Jacques Pelletier.

Géographie

Rolland Chagnon, Georges Beaugard, Jean Ringuet, Jean Troie, Gatien Belhumeur.

Grammaire

Estelle Troie, Paul-Emile Leclerc, Marie-Flore Hétu, Maurice Marier, Madeleine Marier.

Analyse

Gérard Leblanc, Gabrielle Marier, Georges Beaugard, Marie-Flore Hétu, Maurice Marier, Madeleine Marier.

Flore Hétu, Maurice Marier. Dictée Anglaise. Béatrice Hétu, Rolland Chagnon, Georges Beaugard, Thérèse St-Jean, Madeleine Marier, Jean Ringuet.

Dessin. Gérard Leblanc, Estelle Troie, Alphonse Paradis, Laurette Babou.

Rédaction. Rolland Chagnon, Georges Beaugard, Philippe Pelletier.

Calcul Mental. Paul-Emile Leclerc, Georges Beaugard, Alphonse Paradis, Maurice Marier, Jacques Pelletier, Gérard Charron, Madeleine Marier.

Lecture Française. Estelle Troie, Béatrice Hétu, Georges Beaugard, Maurice Marier, Jean Troie, Thérèse St-Jean, Gilberte Leblanc, Madeleine Marier, Harold Moisan, Victor Ducharme.

Lecture Anglaise. Gabrielle Marier, Paul-Emile Leclerc, Georges Beaugard.

**QUILLES**

Les Chevaliers de Colomb détiennent le titre de champions pour le jeu de petites quilles, et il n'est pas très facile de lui enlever ce titre comme a pu le constater M. Plante, propriétaire de la salle Drummondville Bowling Academy lorsqu'il vint nous visiter jeudi dernier avec son équipe. Il a certainement une équipe assez redoutable mais ils ont besoin de pratiquer encore un peu s'ils veulent arriver à jouer 1045 en trois parties comme les Chevaliers l'on fait.

Ce total est le plus gros qui ait été joué par trois joueurs en trois parties cette saison.

Fred. Scharmel avec ses 383 pour les trois parties simple de 144 bien

aidés par Albert Lemoine ne peuvent pas être battus bien facilement; ils sont un peu là pour garder le JAMBON de M. Plante. Voici le résultat de la partie.

Les Chevaliers

F. Scharmel.....	113	135	135	383
J. Marier.....	105	144	108	357
A. Lemoine.....	79	114	115	308

297 393 358 1048

Les Visiteurs

Plante.....	123	142	79	344
Tessier.....	108	94	80	277
Corriveau.....	95	95	83	273

321 331 242 894

**LES BANQUES**

Le club de petites quilles des Banques après avoir battu deux clubs cette semaine se font battre par l'Indépendant par 43 quilles. Chose assez curieuse, les banques ont gagné la première partie contre le Petit Canada par 43, puis ont battu les gauchers par 43, et à leur dernière partie (la seule qu'ils aient perdue cette saison) ils se font battre d'abord par 43, puis gagnent par 43 finalement se font battre par 43. S'ils étaient superstitieux ils craindraient ce chiffre.

Voici les résultats

Les Banques

A. Lemoine.....	106	104	81	291
F. Picard.....	108	106	98	312
R. Héroux.....	84	103	96	283

Le Petit Canada

C. Tessier.....	79	76	92	247
A. Tessier.....	84	123	117	324
A. René.....	92	98	98	288

Les Gauchers

F. Picard.....	103	80	102	285
R. Laroque.....	141	91	86	318
O. Timmons.....	78	77	94	249

La Banque Provinciale

R. Héroux.....	91	97	99	287
A. Lemoine.....	128	119	104	351
D. Courchesne.....	107	76	74	257

Les Indépendants

Goudreaux.....	75	72	98	245
Tessier.....	112	110	90	312
Grondin.....	111	87	140	338

Les Banques

A. Lemoine.....	71	91	96	258
R. Héroux.....	80	120	87	287
F. Picard.....	104	101	102	307

Les Indépendants

Goudreaux.....	75	72	98	245
Tessier.....	112	110	90	312
Grondin.....	111	87	140	338

Les Banques

A. Lemoine.....	71	91	96	258
R. Héroux.....	80	120	87	287
F. Picard.....	104	101	102	307

Les Indépendants

Goudreaux.....	75	72	98	245
Tessier.....	112	110	90	312
Grondin.....	111	87	140	338

M. Grondin ne semblait pas avoir la confiance des spectateurs dès le début de la partie mais il leur montra vite que pas un seul ne pouvait le battre ni sur la partie simple ni sur le total des trois.

Les Indépendants peuvent être fiers d'avoir un tel joueur dans leur équipe car c'eût été une victoire de plus pour les Banques.

Depuis assez longtemps les Barbiers se vantent d'avoir un puissant club mais chose incompréhensible, malgré les nombreuses invitations des banquiers ils n'ont pas encore réussi à s'organiser pour venir jouer contre eux. A quand le MATCH les gars.

**ANNONCES**

**VENTES PAR LE SHERIF**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

**FIERI FACIAS DE TERRIS**

Cour Supérieure. — District d'Arthabaska. Arthabaska, à savoir (LES CURE ET MARGUILLIERS DE L'OEUVRE ET FABRIQUE DE SAINT-FREDERIC DE DRUMMONDVILLE, requérants; vs PROPRIETAIRES INCONNUS, intimé.

1. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No 65 du lot No 141 du cadastre officiel du canton de Grantham.

2. Le 1/4 indivis de chacun des emplacements connus et désignés comme étant les subdivisions Nos. 101, 114, 115, 116, 138, 139, 140 et 141 du lot No 141 du cadastre officiel du canton de Grantham.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Saint-Fédéric de Drummondville, le DIX MARS prochain (1927), à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif J. E. GIROUARD Bureau du shérif, Arthabaska, 4 février, 1927-597-5-2 (Première publication, 5 fév, 1927)

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET**

DE TERRIS Cour Supérieure. — District d'Arthabaska. Arthabaska, à savoir (LES CURE ET MARGUILLIERS DE L'OEUVRE ET FABRIQUE DE SAINT-FREDERIC DE DRUMMONDVILLE, demandeur; vs EDWARD McQUARRY, défendeur.

1. La subdivision No 14 du lot No 141 du cadastre officiel du canton de Grantham — circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Fédéric de Drummondville, le DIX MARS prochain (1927), à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif J. E. GIROUARD Bureau du shérif, Arthabaska, 28 janv 1927 - 595-5-2 (Première publication, 5 fév 1927)

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET**

DE TERRIS Cour Supérieure. — District d'Arthabaska. Arthabaska, à savoir (LES CURE ET MARGUILLIERS DE L'OEUVRE ET FABRIQUE DE SAINT-FREDERIC DE DRUMMONDVILLE, demandeur; vs EDWARD McQUARRY, défendeur.

1. La subdivision No 14 du lot No 141 du cadastre officiel du canton de Grantham — circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Fédéric de Drummondville, le DIX MARS prochain (1927), à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif J. E. GIROUARD Bureau du shérif, Arthabaska, 28 janv 1927 - 595-5-2 (Première publication, 5 fév 1927)

**NOTES LOCALE**

M. et Mme A. Montplaisir sont allés à Montréal dernièrement visiter des parents.

M. Elzéar Beaudoin de Montréal a passé quelques jours ici, de même que M. J. E. Lalonde de St-Hyacinthe.

M. Nap Garceau, avocat est allé à Montréal dernièrement.

M. Ovide Mansseau de South-Durham est venu s'installer parmi nous avec sa famille.

M. Alfred Mailhot, de Montréal, est venu visiter son neveu M. Albert Mailhot.

M. Roméo Lemaire de St-Bonaventure était dernièrement en promenade chez ses parents.

Mlle Angela Phaneuf de Ste-Madeleine est de passage à Drummondville en promenade chez sa sœur Mlle Marie-Louise Phaneuf.

M. J. O. Montplaisir est revenu d'un voyage à St-Grégoire, Trois-Rivières et Victoriaville.

M. Donat Marcotte est allé à Montréal, récemment.

M. E. R. Spence, de St-Hyacinthe; M. Donat Métivier, de Québec, étaient ici dernièrement.

M. Damase Ducloux, de St-Anselme, vient d'entrer au bureau de comptabilité de la maison J. O. Montplaisir.

M. L. H. Gale, de Timmons, Ontario, est ici, récemment.

MM. Alfred Laprise et J. Olivier, d'Asbestos, ont passé quelques jours ici.

La famille de M. Ernest Dionne, ainsi que M. et Mme Albert Rhéaume et M. Ernest Leclerc ont passé le dimanche à l'Avenir.

M. D. P. Mantha, de Nord-Témiscamingue; MM. J. Douglas et E. A. Séguin, de Montréal; le notaire Pion, de Montréal; M. E. Lamonde, de Montréal; M. G. Duchesneau, de St-Hyacinthe; M. Gaston Boivin, de Montréal; M. G. H. St-Amour; M. L. Côté, de Québec, étaient ici ces jours derniers.

M. et Mme Bruno Côté sont revenus de leur voyage de noces, et ont été l'objet d'une belle fête, chez le père du marié, M. Wilbrod Côté.

Mlles Flora Rhéaume et Annette Charron, de Montréal, ont passé quelques jours chez M. Edouard Rhéaume, ainsi que Mlles Lucienne et Jeannette Ledoux, de Waterloo.

M. Gabriel Godin est de retour d'un voyage à Montréal.

M. Adoula Baron de S. Dominique, est venu chez M. J. O. Montplaisir.

Mlles Carmen Courchesne et Delphine Gauthier ont passé le dimanche à St-Hyacinthe.

M. et Mme Hacket sont de retour d'un voyage à Montréal.

Mlle Simonne Laflamme a visité ses parents, à St-Hyacinthe.

Mlle Simonne Charron est revenue d'un voyage à Joliette.

M. Omer Rioux, de Sherbrooke est en promenade chez son frère M. P. E. Rioux, Dir-Gérant de "La Parole".

Est décédé Mme Xavier Labbé, Son service et sa sépulture ont eu lieu mardi, le 22 courant.

M. Eugène Massé, inumé vendredi le 25.

Mlle Charlotte Allie vient de faire l'acquisition du magasin de modes de Mme J. Adam.

**NOCES D'ARGENT DU DR ET MME JOS GARON**

Ces jours derniers, un groupe d'amis se sont réunis à la résidence de M. le docteur et Mme Jos. Garon pour le féliciter à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de leur mariage. Cette soirée, où régna l'entrain et la gaieté la plus franche, se termina par un succulent réveillon.

Il y eut Bridge, Whist et Cinq-Cents.

Prenaient part à la fête: M. le Maire et Mme Moisan, M. le Dr et Mme A. Béliveau, M. et Mme Jos. Marchessault, M. et Mme J. O. Montplaisir, M. Jos Marier, c.r. et Mme Marier, Gaston Ringuet, c.r. et Mme Ringuet, M. et Mme Adélar Birts, M. le docteur et Mme Lucien Hélie, M. et Mme J. C. Duchesne, M. W. St-Onge, etc.

Nous offrons à M. le Dr. et à Mme Garon, à l'occasion de leurs noces d'argent, nos félicitations respectueuses et nos vœux sincères, des noces d'un métal plus précieux encore.

**DE TERRIS**

Cour Supérieure. — District d'Arthabaska. Arthabaska, à savoir (LES CURE ET MARGUILLIERS DE L'OEUVRE ET FABRIQUE DE SAINT-FREDERIC DE DRUMMONDVILLE, demandeur; vs EDWARD McQUARRY, défendeur.

1. La subdivision No 14 du lot No 141 du cadastre officiel du canton de Grantham — circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Fédéric de Drummondville, le DIX MARS prochain (1927), à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif J. E. GIROUARD Bureau du shérif, Arthabaska, 28 janv 1927 - 595-5-2 (Première publication, 5 fév 1927)

**LES CENDRES**

Nous devons toujours faire pénitence parce que toujours nous offensoons le Seigneur, nous le devons encore plus particulièrement dans le saint temps du Carême qui est un temps destiné par l'Eglise à la pénitence. Quand on considère les maximes et la conduite du monde pour les comparer aux pratiques de la religion, on les trouve en tout directement opposés les uns aux autres. Dans ces jours qui précèdent le carême, le monde n'a-t-il pas déployé toutes ses forces pour amuser ses partisans et en augmenter le nombre? Ses spectacles et ses plaisirs n'ont-ils pas été plus variés et plus séduisants?

Eh! bien, l'Eglise, au contraire, invite au recueillement, à la prière et à la pénitence. Elle expose le Sacrement sur ses autels et nous invite à rendre nos hommages à Jésus Christ dans son sacrement d'amour.

A toutes ces pratiques si édifiantes, l'Eglise, en ouvrant demain la sainte quarantaine, ajoute une cérémonie fort instructive et bien propre à faire sur nous une salutaire impression si nous voulons réfléchir. Elle répand de la cendre sur la tête de chacun de ses fidèles en lui disant: "Souviens-toi, ô homme, que tu n'es que poussière et que tu retourneras en poussière".

Par l'imposition des Cendres, l'Eglise prétend nous aider à combattre et détruire cette concupiscence qui, ayant passé avec le péché originel dans tous les hommes, est la cause de tous les désordres, de tous les crimes qui inondent l'univers. Elle connaît le funeste penchant que nous avons au mal et veut l'attaquer dans sa source. C'est pourquoi elle dit à l'orgueilleux: cesse de t'élever, car tu n'es que cendre et poussière. Elle dit au voluptueux: garde-toi de flatter cette chair criminelle qui se révolte sans cesse contre l'esprit, et souviens-toi que ton corps sera la pature des plus vils animaux. Elle rappelle à l'homme esclave de la cupidité cette salutaire réflexion: Tu n'es que poussière et tu retourneras en poussière. Ainsi ces Cendres si stériles en apparence, peuvent nous faire produire d'excellents fruits d'humilité, de pénitence et de détachement.

A l'encontre de l'orgueil, principe de tous les péchés et crime des démons se présente l'humilité qui est la source de toutes les vertus; elle est une marque de prédestination puisque la prière de l'homme humble, il les comble des grâces les plus abondantes.

Pour acquérir cette aimable vertu qui devrait nous être comme naturelle, il faut souvent réfléchir sur ce que nous sommes de nous-mêmes; ce qui nous trompe et nous perd, c'est que nous ne considérons que les bonnes qualités que Dieu nous a données et que nous nous en glorifions comme d'un bien qui nous est propre, tandis que nous perdons de vue le limon dont nous sommes pétris et tous les défauts qui sont le triste apanage de notre nature.

Eh! bien la cérémonie de demain est capable de dissiper nos illusions en nous rappelant notre origine et notre fin dernière.

Elle nous rappelle aussi la nécessité de la pénitence et de la mortification. Notre-Seigneur qui s'est montré à tous comme un parfait modèle nous fait connaître la nécessité de la pénitence, quand il dit: "Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière".

St-Paul recommande la pratique de la mortification chrétienne comme une vertu nécessaire. C'est pour nous faire accomplir ce précepte du Seigneur que l'Eglise ordonne le jeûne et l'abstinence pendant le carême; et pour nous faire mieux comprendre quelle est l'importance de cette obligation pour tous les chrétiens, elle les convoque au pied des autels et répand des cendres sur leurs têtes afin de leur rappeler la brièveté de la vie et le besoin de faire pénitence pour expier les fautes du passé et acquérir quelques droits à la récompense éternelle.

A ces grands besoins de pratiques l'humilité de faire pénitence, de s'imposer des mortifications, combien d'autres pensées viendront occuper l'esprit du vrai chrétien à la veille

du carême. L'Eglise, pleine de sollicitude pour notre sanctification, nous rappellera demain que nous ne sommes que poussière et que nous retournerons en poussière. Elle nous montrera l'importance de détacher de plus en plus nos cœurs des biens de la terre. Il faudra scruter les profondeurs de notre conscience, la purifier de souillures qu'elle peut avoir contractées, réparer l'injure faite à Dieu par nos bonnes oeuvres et nos actes de pénitence.

Ce temps dans lequel nous entrons demain, est un temps favorable ces jours sont salutaire, hâtons-nous d'en profiter. Mettons ordre à nos affaires de conscience, réconciliions-nous avec Dieu et commençons une vie nouvelle, humble et mortifiée, en un mot, une vie formée sur notre divin modèle, Jésus crucifié.

SACERDOS.

**Pour Votre Carnet**

Si vous avez de la visite, une naissance ou une mortalité chez vous, dites-le immédiatement au rédacteur de "LA PAROLE"

Bureau: 163, rue Hériot

**VEAUX DE LAIT**

Nous sommes en mesure d'obtenir les plus hauts prix pour les veaux de lait bien préparés.

Demandez nos circulaires sur l'abatage, l'emballage, l'expédition et la classification des veaux.

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

114 rue St-Paul Est, MONTREAL

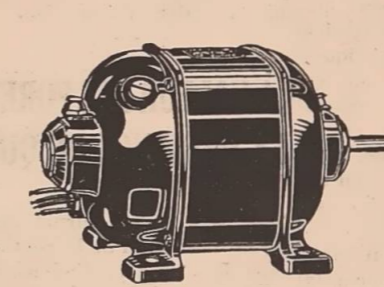
**Leland Motors**

Moteurs électriques de 110 volts se raccordant au circuit de lumière

1/8 1/4 1/3 1/2 et 1 force

J. O. Montplaisir AGENT

27 janv. 8 fois.



**Tabac MonJardin**

Fort pour les Hommes Forts

Le coupon inclus dans chaque paquet vous donne la chance de gagner \$5.00

10 le paquet



**ATTENTION**

Il nous fait plaisir d'annoncer au public que nous ouvrons un magasin de fixturs électriques et atelier de réparations. Nous sommes en mesure d'exécuter, tout contrat de filage, réparations, etc., et nous assurons un service prompt. Nous avons comme devise "SATISFACTION".

**Paradis & Fournier**

98 Hériot, Bâtisse de la Banque du Commerce Tél. 233

**Mlle CHARLOTTE ALLY**

**SALON DE MODES**

J'ai le plaisir d'annoncer au public que j'ai acheté le magasin de chapeaux de Madame J. Adam.

J'aurai en vente toujours les dernières NOUVEAUTES.

Je vous invite très cordialement à venir faire une visite afin de vous en convaincre.

48 RUE HERIOT DRUMMONDVILLE

En face de l'Hôtel Grand Central

**Traité suivant un Vieux Procédé Anglais**

DEPUIS des siècles, la pipe jouit de la plus grande vogue en Angleterre, sans aucun doute à cause de la très fine qualité du tabac en ce pays. Vous pouvez maintenant vous procurer au Canada, au même prix que les tabacs ordinaires, le meilleur tabac de Virginie—traité suivant un procédé anglais—qui, dès la première bouffée, nous en avons la conviction, vous fera trouver en votre pipe la façon la plus délicieuse de jouir du tabac. Essayez un paquet de Mayfield.

HACHE GROS POUR LA PIPE ET FIN POUR ROULER DES CIGARETTES

Les paquets contiennent des certificats échangeables contre des paquets de Cartes à Jouer.

ROCK CITY TOBACCO CO., LIMITED QUEBEC

**MAYFIELD**

Tabac à Fumer



# Page du Cultivateur

## SOINS A DONNER

### A NOS PLANTES

#### D'APPARTEMENT

Hiver comme été, nos plantes d'appartement demandent de grands soins. Elles sont frileuses. Que se basant là-dessus, on n'a pas le plaisir à côté du poêle; on les verrions vite dépérir et jaunir, perdre leur branches les unes après les autres.

Il leur faut de l'air et de la lumière. On les placera donc, en toutes saisons, devant la fenêtre. Et, que matin on aérera la pièce où elles se trouvent.

Mais qu'on les abrite du courant d'air, qu'on les tute.

Bien entendu, il y aura un poêle dans la pièce. On évitera simplement qu'elles se trouvent dans son rayon direct.

Plusieurs fois par semaine, on arrose leurs feuilles avec une petite éponge légèrement imprégnée d'eau claire; il faut que la plante, libérée des poussières qui obstruent ses pores, puisse respirer librement.

N'arrosions pas trop nos vases, ils moisiraient. Et, de temps en temps, déposons un peu d'engrais à leur surface. Vous en avez un excellent dans votre cuisine, madame; c'est le marc du café que vous jetez chaque matin.

## POUR BIEN DORMIR

Il faut avoir, comme nombre de camarades de guerre, éprouvé les souffrances physiques et morales, occasionnées par la privation forcée, répétée et prolongée du sommeil, pour en apprécier le besoin indispensable et la nécessité d'y satisfaire: hallucinations de la vue dans les veilles prolongées, vertiges, dépression générale des forces, diminution de la volonté, obnubilation partielle du courage; et sans s'arrêter à cette période anormale, où la privation du sommeil se fait sentir encore plus sur des systèmes nerveux perturbés par les contingences de toutes sortes, il n'y a qu'à se reporter à la vie courante, au manque de sommeil dans les veilles angoissées et prolongées auprès d'un malade, pour y retrouver ses effets, qui arrivent à marquer l'organisme le plus résistant, et le moral le mieux trempé d'une empreinte indélébile; à un degré moindre, dans la vie journalière, des causes individuelles interviennent pour restreindre, troubler, effacer le sommeil: passagers, les effets en sont facilement réparables; prolongées par nécessité ou par négligence, elles sont pour l'individu une source de troubles physiques et mentaux, qui réagissent sur l'entourage. amaigrissement, dépression générale des forces, anxiété, nervosité, toutes réactions morbides que vient accroître encore le plus souvent l'apport de remèdes ou de toxiques trompeurs.

Mais d'abord pourquoi le sommeil? Pourquoi cette périodicité régulière de l'état de veille et de l'état de sommeil? Après de nombreuses tentatives d'explications, il paraît bien, d'après les plus récentes recherches qu'il existe dans le troisième ventricule du cerveau un centre spécial qui régit ces deux états; l'irritation de ce centre, son altération provoqueraient le sommeil pathologique tel celui de l'encéphalite léthargique; ce qui est certain c'est que le sommeil est le réparateur de la fatigue de l'organisme, et que pendant cette période il y a élimination des poisons accumulés dans l'organisme dans l'état de veille.

Quelle est la durée du sommeil? Quelle doit-elle être? Question de dose individuelle, inhérente à l'âge, à la fonction, aux habitudes, le tout petit à besoin après sa naissance d'un sommeil presque continu, ses organes ont besoin du maximum de repos, pour ne subir aucune dépense d'énergie; l'enfant, pour le bien de sa croissance, réclame un sommeil prolongé; à l'âge adulte, un certain nombre d'heures de repos est indispensable pour maintenir un bon équilibre, puis à mesure qu'on avance en âge, le besoin de sommeil se réduit; mais à chaque période de la vie, des conditions individuelles interviennent pour troubler ce besoin naturel et la perte du sommeil crée l'état "d'insomnie".

Si souvent l'insomnie résulte de causes évidentes, telles que la douleur, les névralgies, l'asthme, les bruits extérieurs trop accentués, souvent aussi la cause efficiente n'apparaît pas aussi nettement et c'est elle qu'il faut chercher dans ces divers formes de l'insomnie, depuis la "nuits blanches" les yeux ouverts, l'insomnie du début de la nuit, les réveils prolongés ou fréquents au cours de la nuit, les sommeils légers réduits à la somnolence, ou troublés de rêves et de cauchemars.

C'est ainsi l'impossibilité de s'endormir qui suit un repas trop copieux et où l'état de veille est entretenu par la réplétion de l'estomac et une digestion trop laborieuse; tel autre paraît s'endormir normalement interrompu dans le milieu de la nuit, tels certains dyspeptiques à hypersécrétion de l'estomac: tel autre qui s'était endormi avec calme, est réveillé brusquement avec un longuement en éveil; se méfier alors que la cause ne soit dans un trouble cardiaque ou cardio-vasculaire; par ailleurs, c'est un sujet déjà âgé qui se réveille plusieurs fois au cours de la nuit, réveils suscités par le besoin d'uriner, à mettre sur le compte d'une inflammation chronique de rein, ou d'un organe qui voisine l'appareil urinaire, la prostate; d'autre fois, c'est le sommeil peuplé de rêves et de cauchemars, des intoxications par l'alcool ou par les divers stupéfiants des toxicomanes: c'est l'insomnie avec lourdeur de tête qui suit le séjour dans l'atmosphère confinée et tabagique d'une salle de café, concert ou cinéma; quelquefois un état d'insomnie, sans explication plausible, chez un sujet qui habituellement dort bien, en particulier chez un enfant, devra faire penser au préluce d'une maladie infectieuse, cet état se trouve aussi souvent dans la convalescence d'infections sérieuses et longues.

A côté de ces insomnies dues à des troubles organiques, se rangent les insomnies dites nerveuses, qui sont du ressort des inquiets, des anxieux, des surmenés physiquement et intellectuellement, où les nerfs prennent le dessus, comme l'on dit.

Par elle-même, à la longue, l'insomnie est une cause d'entretien de cet état: le sommeil se perd et se retrouve difficilement.

Chez des prédisposés, la préoccupation du sommeil se retrouve le soir suivant, et la peur de ne pas dormir devient un facteur créateur de l'insomnie.

Les causes multiples de l'insomnie en rendent le traitement complexe et divers; on est trop enclin souvent à prendre de soi-même le remède qui fait dormir, alors qu'on ne fait qu'ajouter une cause toxique de plus à un état déjà malade; c'est la cause organique qu'il convient, avant tout, de dépister et de combattre; on se rappellera que l'insomnie peut être, avec des caractères qui l'appartient au médecin d'analyser, un signe avertisseur de lésions de divers viscères, d'une maladie en évolution; pour toutes les insomnies dites nerveuses, intervient une fois de plus l'influence prépondérante d'une hygiène générale et alimentaire bien réglée; le repos doit suivre de deux heures au moins l'ingestion du dernier repas, particulièrement sobre et de digestion facile; la fin de la soirée doit être marquée par le repos de l'esprit qui le détruit des préoccupations journalières; enfin ces conditions favorables préparatoires auront leur complément indispensable dans une chambre à coucher bien aérée, exempte de rideaux et de tentures qui soustraient une partie du cubage déjà restreint d'air respirable, de température modérée et minime s'il est nécessaire, d'un chauffage bien surveillé pour éviter le dégagement de gaz toxiques, et ainsi le dieu Morphée que vous avez invoqué, vous assistera et vous procurera le bon sommeil réparateur.

— "Le médecin praticien".  
(Le "Petit Journal").

## ORIGINE DES SEMENCES DE TREFLE ROUGE ET DE LUZERNE

Comment reconnaître les graines importées et celles produites au pays

Il importe beaucoup aux acheteurs de graine de trèfle rouge ou de luzerne de savoir d'où provient la semence qui leur est offerte.

La qualité n'est pas la seule chose qui compte; il y a aussi l'adaptation au climat, la rusticité. Nous devons alors choisir, de préférence les semences produites au Canada, toutes les fois qu'il est possible de le faire.

Jusqu'à présent, nous ne pouvions pas distinguer, dans le commerce, les semences importées de celles que nous produisions. A l'avenir, il nous sera possible de faire cette distinction.

Le Ministre de l'Agriculture à Ottawa a établi un règlement ordonnant que les semences importées de trèfle rouge, de luzerne, et les mélanges contenant au moins 10% de ces semences soient colorées—comme suit:

Les graines provenant de l'Italie, de l'Afrique, et d'une partie du Turkestan, de même que celles dont l'origine ne serait pas spécifiée, seront colorées en rouge dans la proportion de 10%.

Celles qui nous viennent des Etats-Unis auront 1% au moins coloré orange.

Ce que nous importons des autres pays que ceux indiqués contiendra au moins 1% de graines colorées en vert.

La luzerne et le trèfle rouge produits au Canada ne recevront aucune coloration artificielle. Toutes les graines auront donc leur couleur naturelle.

Il sera donc très utile pour les acheteurs de se rappeler ces distinctions pour connaître l'origine indigène ou exotique, des semences qu'ils devront se procurer.

JULES SIMARD.  
Inspecteur de Semences.

## LES PRIX DES BESTIAUX EN 1925 ET EN 1926

OTTAWA, 3 — Les cultivateurs reçoivent aujourd'hui une meilleure valeur pour leur animaux, d'après le dernier rapport fédéral. Les bestiaux de moins d'un an qui valaient \$12 en 1925 étaient à \$14 l'an dernier; bestiaux de plus d'un an \$30 au lieu de \$28; bestiaux de trois ans et plus \$43 au lieu de \$41. La valeur des chevaux a aussi augmenté: chevaux de moins d'un an \$80 comparé à \$29 en 1925; d'un an à trois ans \$61 au lieu de \$59 et de plus de trois ans \$95 au lieu de \$93. Il y a une diminution dans la valeur du mouton.

## LA VALEUR DES FORETS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

M. William L. Burnie, assistant-gérant industriel de la Southern Canada Power, a parlé jeudi dernier au déjeuner hebdomadaire de l'Advertising Club de Montréal à l'hôtel Mont-Royal. Il déclara que la province de Québec dont le sol était de 93 pour cent de roc et d'arbres s'était transformé en un centre industriel. Le plateau des Laurentides couvert de forêts et de cours d'eau est le plus grand actif de notre province. Si nous sommes fiers de garder nos pouvoirs d'eau il faut aussi garder nos forêts. Il faut toujours penser au reboisement.

Lorsque les travaux seront terminés sur le Saguenay, la Gatineau et l'île Malgourette, cette province ne cédera aux autres provinces pour le développement du pouvoir hydraulique. C'est la province de Québec qui a le plus grand nombre de chevaux vapeurs. Il faut la féliciter de s'être opposée à l'exportation de ces pouvoirs par le gouvernement fédéral.

M. Burnie termina en disant que nous devions essayer par tous les moyens de changer "cette terre de rochers et d'arbres de Noël", comme il l'appelle en un centre d'industrie entouré de foyers heureux, dans lesquels vivra un peuple craignant Dieu et exempt de toute étreinte de socialisme, de bolchevisme ou de communisme.

## LA BONNE SEMENCE OU ET COMMENT L'ACHETER

(Notes des fermes expérimentales)  
Il y a plusieurs endroits où l'on peut acheter de la bonne semence, mais les deux sources les plus importantes sont les producteurs spécialistes et les bons grainetiers. La plupart des producteurs sont aujourd'hui membres de l'Association canadienne des producteurs de semences et nos meilleurs commerçants trouvent leur meilleure source d'approvisionnement dans cette association. L'Association ne reconnaît pas les variétés qui n'ont pas été soumises à une épreuve rigoureuse; ceux qui s'adressent à elle, peuvent être sûrs que la variété qu'ils obtiennent s'est montrée digne d'être multipliée. Les champs de tous les membres de l'Association sont inspectés avec les plus grands soins pendant la saison de végétation pour déterminer la pureté de la variété et l'Association ne reconnaît officiellement, sous forme de certificats d'enregistrement, que ces champs où l'inspecteur a constaté un pourcentage de pureté de 99.9 pour cent, en ce qui concerne la variété. Si la semence qui provient de ces champs enregistrés répond au type modèle de vitalité que l'on exige, si elle ne contient pas de graines de mauvaises herbes ni de grains d'autres espèces, alors elle est classée dans la catégorie officielle appelée "Semence enregistrée". C'est la plus haute catégorie officielle que reconnaisse la Loi des semences du Canada.

La semence qui n'arrive pas tout à fait au type d'excellence fixé pour la catégorie enregistrée, peut être classée dans la catégorie suivante, appelée "Extra No. 1", à condition qu'elle ne tombe pas au-dessous d'un certain type modèle minimum fixé pour cette catégorie. Les cultivateurs qui désirent se procurer de la bonne semence, devront commander, soit de la semence "Extra No. 1", ces catégories sont annoncées actuellement par presque tous les grands grainetiers canadiens chez qui elles peuvent être achetées. Il est possible également d'acheter cette semence directement chez le producteur. L'Association publie tous les ans une liste de ceux qui offrent en vente de la semence "Enregistrée" ou "Extra". No 1 des différentes variétés. Ceux qui se proposent d'acheter de la semence feront bien d'écrire au secrétaire de l'Association, 114 rue Victoria, Ottawa, pour avoir une copie de cette liste. Qu'ils choisissent ensuite la semence qui a été produite aussi près de leur district que possible car l'expérience a démontré que la semence produite dans un district ou dans les environs de ce district, à condition que les variétés se soient montrées adaptées à la région, vaut généralement mieux

## LA BONNE SEMENCE OU ET COMMENT L'ACHETER

On a longtemps prétendu qu'il est bon de changer de semence de temps à autre. Cette idée n'est pas absolument dénuée de fondement, mais si on constate généralement dans les cas de ce genre que lorsque la semence venant de l'extérieur se montre supérieure à celle qui est produite sur une certaine ferme c'est parce que cette dernière semence ne s'était pas développée aussi complètement que celle qui a été introduite. Il arrive très souvent également que la semence produite sur une certaine ferme se mélange, et dans ce cas, on fera bien de prendre de la semence pure. Il y a dans tous les pays, bien des vendeurs de semences qui prétendent avoir des variétés supérieures à tout ce que l'on a offert jusqu'ici. On fera bien d'être sur ses gardes à ce sujet, et nous conseillons à tous ceux qui désirent acheter de la semence de consulter l'Association mentionnée plus haut, ou la station expérimentale ou le collège d'agriculture de leur district, avant d'y mettre leur argent.

L. H. Newman,  
Céréaliste du Dominion.

## M. JOSEPH MARIER GREFFIER DE VILLE

Mardi le 22 février, à une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville, M. Joseph Mariier, C.R. a été nommé greffier de la ville en remplacement de M. C. H. Lalonde, C.R. démissionnaire.

## AMUSANTES LEGENDES

Elles concernent perles et diamants. Une très ancienne croyance orientale attribue la formation des perles à des gouttes de pluie tombées entre les écailles d'huîtres bayants à la lune. L'astre luit-il d'un doux éclat quand vient à passer le nuage d'où proviennent les précieuses gouttes? Les perles seront d'un très belle eau. Ainsi le veut cette fable moins vraisemblable assurément que poétique. Interrogeons maintenant un Hindou. S'il est bouddhiste, il nous dira que les perles sont d'une essence divine et qu'on en pêche qui renferment une effigie de Bouddha. Le fait n'a rien d'imaginaire, mais on l'explique par une supercherie de yoghis. Rien de plus facile, en effet, que de produire des perles artificielles par l'introduction d'un corps étranger entre les valves de l'huître mère. Et si ce corps étranger est une minuscule image de la divinité, la perle qui se forme répondra aux besoins de la cause. A Bornéo, les pêcheurs de perles sont convaincus qu'elles se produisent dans le rir! Quand ils en ont pêché huit, ils mettent la neuvième de côté. C'est la semence. On ne s'explique pas une telle superstition qui ne devait pas résister à l'épreuve et qui, pourtant, subsiste encore de nos jours. Mais ne rappelle-t-elle pas celle qui avait cours en Europe, il n'y a pas si longtemps, et d'après laquelle on pouvait cultiver le diamant comme un vulgaire topinambour? A un moment donné, cette légende extraordinaire trouva si bien créance en Angleterre que les corps savants la prirent au sérieux et qu'une illustre académie, la Royal Society, chargea l'un de ses membres de faire l'expérience. L'histoire ne nous dit pas quelles furent les conclusions du rapporteur. Toutefois, il est certain qu'elles ne portèrent pas le coup de grâce aux exploiters de la crédulité publique qui prétendaient connaître le secret de la culture des gemmes, car ce genre d'escroquerie

## POUR LA ST-VINCENT DE PAUL

Les chevaliers de Colomb ont organisé, mardi dernier le 1er mars, une grande soirée de cartes avec chant et musique au profit des pauvres de la ville. Plusieurs centaines de personnes se sont rendues à l'invitation des chevaliers, contents de venir en aide aux malheureux tout en s'amusant.

Le concert organisé par Mme Boyer fut un succès. Ont donné leur concours:— Mlle Jacqueline St-Onge — Piano — Mlle Simonne Brind'amour — Chant — Mlle Hilaria Lamoureux — Chant — M. R. Alexander — Chant — Montplaisir — Piano. — Duo des "Cloches de Corneville" par Mlle E. Lamoureux et R. Alexander.

Cette soirée rapporta la jolie somme de \$400.00, ce qui comblera le déficit courant tout en laissant une bonne somme pour les bonnes oeuvres futures.

De jolis prix furent distribués aux champions des cartes. Les heureux gagnants sont:— Bridge, Mme J. E. Hamelin et M. S. Gall. Whist, Simonne Guay — Paul Delisle — Cinq-Cents Mme Brodeur et Edgar Laroque.

## VOYAGES DE NOCES A PLUS SIMPLE EXPRESSION

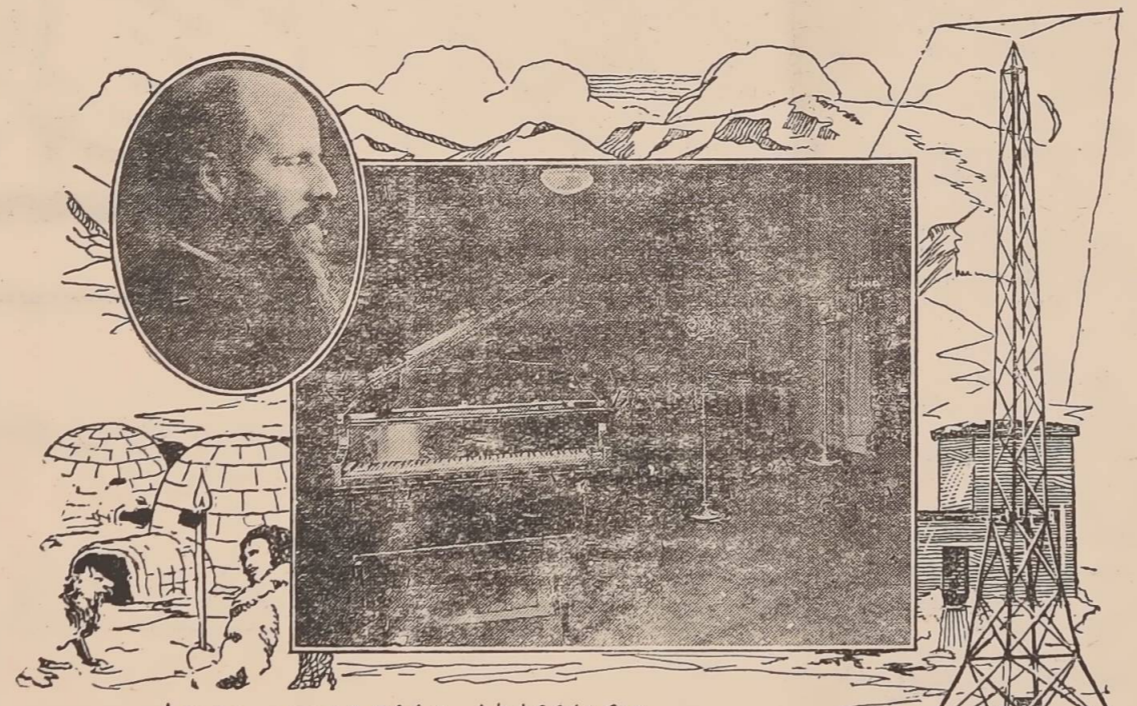
—Alors, vous êtes parti, le jeune marié?  
—Oui, je suis à faire mon voyage de noces.  
—Et bien, où est votre femme?  
—Elle ne peut pas venir, il faut qu'il reste quelqu'un à la boutique.

## AMOUR CONJUGAL

La Vieille. — Vous-tu, mon ami, l'idéal ce serait que nous disparissions tous deux en même temps. le même jour.

Le Vieux. — Tu en as de bonnes toi, Virginie...je préfère demeurer pour te pleurer.

## Première Irradiation en Langue Esquimau



“ATATAPSI, iksiraruab ok'arkattiringmasi tawa,” cette phrase, la dernière du message hiéroglyphique reproduit ci-dessus, peut paraître l'oeuvre d'un typographe en veine de coasseries, mais prononcée avec l'accent français elle est facilement comprise des habitants de Chesterfield Inlet, de Southampton Island et autres territoires avoisinant le cercle arctique. Pour les Esquimaux de ces régions elle signifie que "leur père le grand prêtre", autrement dit S.G. Mgr. Arsène Turquetil, O.M.I., prêtre apostolique de la Baie d'Hudson, leur parle.

Le message phonétique ci-dessus, rédigé en caractères compris des Indiens et des Esquimaux du nord, traduit en français se lit ainsi:—

"Vous aussi qui êtes à Chesterfield, je veux vous parler et vous dire bonjour. J'ai reçu les lettres que Pierre et Jean m'ont écrites; ils me disent qu'il n'y a pas de défection parmi les chrétiens aussi je suis bien content de vous. L'été prochain je vous reverrai. C'est votre père le grand prêtre qui vous parle."  
Ce message S. G. Mgr. Turquetil l'irradia dernièrement en esquimau, en français et en anglais de CNRO, le poste émetteur du Chemin de fer national du Canada à Ottawa. Pour la première fois la langue esquimau fut ainsi radiodiffusée.  
Ni les Indiens, ni les Esquimaux, ne possédaient de langue écrite avant la venue des blancs. Les caractères phonétiques tels que ceux reproduits dans notre vignette sont l'invention d'un maître d'école, M. James Evans, qui vint d'Angleterre au Canada en 1823. Il travailla plusieurs années à cet alphabet qui fut par la suite adopté par les Indiens Cris et tous les missionnaires et est aujourd'hui d'usage courant. Au début on le connaissait sous le nom de "parler d'écorce de bouleau" parce qu'on se servait d'abord de cette écorce et de batons brûlés pour enseigner l'alphabet aux Peaux-Rouges.

**R. BAIL**  
Entrepreneur  
Plombier-Couvreur  
Spécialité: Couverture en ardoise  
22 RUE COCKBURN — Tél. 275

**Le Voila!**  
**Bon Bourgeois en boites d'une 1/2 lb. à 60¢**

Il fallait en venir là! Tous les fumeurs réclament Bon Bourgeois en plus gros paquets pour en garder à la maison.

Ils peuvent maintenant se procurer le meilleur Quesnel naturel en boites d'une 1/2 livre—pour 60 sous—ainsi qu'en paquets de 10 sous.

Bon Bourgeois, voilà le nom qu'il faut se rappeler—quelle que soit la grosseur du paquet préféré.

Tabac **BON à Fumer**  
**BOURGEOIS**  
TURCO QUESNEL

Méfiez-vous des contrefaçons!  
**peppermint**  
"COMPRIMÉE"  
**CANDIAC**

Sa forme est facile à imiter mais sa qualité est UNIQUE  
Quand vous achetez des Peppermints comprimés exigez que le nom CANDIAC soit imprimé sur chaque pastille

Les Barres au Chocolat  
**MARGOT** 5¢  
sont exquisés  
Manufacturées à Québec par Bonbons Candiac Canada Ltee.

Tabac à Chiquer  
**King Georges Navy**  
2 Palettes pour 25¢

**CIGARES**  
**CHECK** 5¢  
Chaque bouffée, un délice.

LETTE PASTORALE

(Suite)

s'affirment surtout à l'époque des fréquentations, lorsque des jeunes gens inexpérimentés et passionnés se débattent à toute surveillance, et vont même jusqu'à se révolter contre la pensée d'un contrôle qui devrait être exercé pour leur préservation actuelle et leur futur bonheur.

Ces désordres, sujets de justes alarmes ne sont pourtant que l'efflorescence sans la règle aimée d'un idéal issu de l'Évangile. Instruit et corrigé dès son bas âge avec une clairvoyante tendresse et une sage fermeté, l'enfant saura quels devoirs lui impose la vie chrétienne, quelle noblesse de conduite exige son titre de fils de Dieu et de frère du Christ Jésus. Fier de sa céleste origine et de son auguste destinée, il ne s'abaissera pas au désordre que le souci des âmes oblige les pasteurs de fêtrer et de condamner énergiquement.

En effet, après Benoit XV, Pie XI ne cesse de dénoncer les ravages causés par les modes immodestes. Les évêques de France, d'Allemagne, d'Espagne, pour ne parler que de ceux-là, ont à leur tour élevé la voix pour protester contre l'indécence des costumes féminins. Nous faisons nôtres les remarques si justes de l'évêque espagnol reprochant au nom de la foi et de la morale la criminelle insolence des modes du jour: "Sans s'en rendre compte, avec une indécible légèreté et irréflexion, l'enfant et la femme perdent peu à peu la modestie et la pudeur. Ils ouvrent ainsi la brèche par laquelle entre la pornographie, qui prépare la ruine de la foi. On ne sait trop que l'incrédulité s'enracine de préférence dans les coeurs corrompus et dominés par de vils instincts. L'Évangile condamne une pensée impure; les nudités licencieuses suggèrent et les avivent; l'Évangile proscribit tout dévergondage de la vue et des sens; les indécentes de la mode les provoquent et les intensifient. L'Évangile commande de fuir les occasions de pécher; les exhibitions impudiques sont des occasions et une cause continuelle du péché sans nombre et la ruine de beaucoup d'âmes".

De toute nécessité, une réaction générale s'impose contre les modes criminelles. Nous comptons sur le sens chrétien des pères et des mères de famille, sur le sentiment de la pudeur chez les jeunes filles pour préparer un mouvement d'ensemble de réforme et faire respecter par la modestie du vêtement la dignité du corps du Christ, consacré par le Sacrement de l'Église et devenu le temple vivant de l'Esprit Saint. Nous comptons sur l'amour filial que nos diocésains portent au vicar de Jésus-Christ. Ils obéiront à la voix de leur Père et banniront pour jamais les nudités du salon et de la rue. Nous comptons aussi sur la conscience des chefs catholiques des magasins de nouveautés pour secouer le joug d'influences étrangères et se concerter afin de ne vendre que des costumes modestes. D'ailleurs, une noble et digne élégance s'allie parfois à la pudeur des lignes et à la modestie chrétienne. Est-il nécessaire de rappeler aux chrétiennes de nos jours l'antique loi promulguée par le Seigneur lui-même pour son peuple: "Une femme ne portera pas un habit d'homme... qui fait ces choses est en abomination à Jéhovah, son Dieu!"

Les danses lascives sont une autre manifestation de l'esprit païen que nous dénonçons. De tout temps les danses ont été une des grandes préoccupations des pasteurs. C'est que si la danse en elle-même, comme le déclarent les Pères du Premier Concile Plénier de Québec (Déc. 1896), peut n'être pas condamnable trop souvent elle est entourée de circonstances qui la rendent telle. Si l'on ne recherchait que la grâce de l'attitude, la beauté du dessin, le charme du rythme, ou encore un exercice salutaire et bien réglé, permettant de se réjouir "en deca du péché", on ne comprendrait guère les alarmes des moralistes. Mais d'ordinaire ces limites sont vite dépassées, et l'on tombe dans les abus qui font de la danse un redoutable danger moral. Pourquoi faut-il que dans une société civilisée et pénétrée de la moelle de l'Évangile, se rencontre une recherche effrénée des plaisirs condamnés par la tradition chrétienne tout entière?

Il y a des danses inconvenantes, disons le mot, des danses impures, de quelque nom qu'on les appelle et de quelque provenance qu'elles nous arrivent, qui n'ont par leurs mouvements d'autre but que d'exciter les passions. Celle-là, pas n'est besoin d'un acte spécial pour la proscrire. Elles sont réprouvées par toute conscience honnête, et un disciple de Jésus-Christ doit les avoir pour jamais en horreur.

Il est d'autres danses qui, sans avoir ce caractère répugnant, n'en sont pas moins par la manière dont parfois on les exécute, un danger pour les âmes. Ce danger peut s'aggraver encore par l'immodestie des toilettes, et dès lors, ces danses constituent une occasion grave et prochaine de scandale. Nous faisons appel à votre conscience, et nous vous demandons, nos très

chers frères, est-il permis à un chrétien d'être pour son frère une occasion prochaine de faute grave? Est-il permis à un chrétien de coopérer directement au péché de son frère? N'est-il donc plus possible de s'amuser et de se récréer sans tomber dans des excès coupables, sans flatter les instincts pervers de la nature et sans compromettre le salut de son âme?

La même question se pose, nos très chers frères, au sujet de la fréquentation des théâtres et des cinémas de mauvais aloi. Ils causent encore plus de ruines spirituelles qu'ils n'entraînent de folles dépenses matérielles. "Nous vous mettons en garde, écrivait, il y a trois ans, le Cardinal Bégin, contre le mauvais théâtre qui envahit de plus en plus audacieusement la scène et la toile cinématographique. Hélas! ce qui pourrait être un si efficace moyen d'instruction, d'honnêteté et d'utile récréation, est devenu l'un des ennemis de notre foi et de notre mentalité!" (Lettre pastorale à l'occasion du Synode).

Nous demandons, N.T.C.F., pour les théâtres et les cinémas le contrôle le plus assidu et nous supplions les parents chrétiens de détourner courageusement, par leurs exemples et par leurs paroles, leurs enfants et nous les félicitons, souillant la pureté de leur cœur par la licence des propos grivois et des mises en scène scandaleuses.

Il est un autre danger pour la pureté des mœurs sur lequel nous attirons votre attention. Nous voulons parler de l'automobilisme. Ce mode de locomotion contenu dans de justes bornes est un véritable progrès et rend d'inappréciables services. Bien des chefs de famille l'utilisent non seulement pour leurs affaires, mais encore pour procurer une honnête distraction à leurs enfants, et nous les en félicitons. D'autres, malheureusement, font de cet égard preuve d'une insouciance coupable et laissent leur fils et leurs filles entreprendre avec les premiers venus, en dehors de toutes surveillances, des courses prolongées et dispendieuses. Dans ces conditions, qui ne voit le danger que courent les bonnes mœurs? Qui ne sait que souvent le devoir de la sanctification du dimanche est méprisé? Qui ne comprend que ces randonnées entraînent une perte de temps et d'argent considérable et que le dégoût du travail régulier en est le triste fruit? Elles constituent un désordre que l'esprit de foi de Nos diocésains saura supprimer ou prévenir.

Le jour du dimanche est appelé par un Père de l'Église "le Roi des jours", parce qu'il est consacré à l'adoration du Créateur et au souvenir de la Rédemption. Par l'assistance au sacrifice de la messe et par l'abstention des oeuvres serviles, nous nous acquittons de nos devoirs envers la majesté de Dieu, et nous enveloppons notre vie chrétienne d'une atmosphère surnaturelle. Mais si le repos dominical n'est pas observé, combien de fidèles seront privés des grâces du culte public et des joies de la vie domestique? Si la journée du dimanche se passe dans des divertissements dangereux, il n'y a plus de repos pour le corps, et trop souvent il n'y a que des fautes pour l'âme. Afin d'assurer la sanctification du jour du Seigneur, Nous renouvelons le décret (544) du Concile plénier de Québec qui rappelle qu'il est défendu, à moins de pressantes nécessités, de vaquer en ce jour aux travaux corporels aux marchés, au commerce et de prendre part à des spectacles et à des amusements publics et payants, fussent-ils organisés pour des fins de charité.

C'est encore la même recherche du plaisir à tout prix qui pousse les malheureuses victimes du lucre ou de l'intempérance à fabriquer de leurs propres mains, à absorber, ou à vendre clandestinement les boissons alcooliques. Nous joignons nos prohibitions à celles du pouvoir civil, et Nous blâmons hautement comme entachées de faute grave la fabrication et la vente illicite des boissons enivrantes provenant de la fermentation des céréales ou obtenues par distillation. Autrefois, notre peuple possédait, en matière de justice, une délicatesse et un sentiment de l'honneur qui lui constituaient la plus enviable des réputations. Aujourd'hui, la passion de s'enrichir vite, la course effrénée vers la fortune rapide lui font oublier trop souvent le respect du bien d'autrui et les règles de l'équité. Qu'il s'agisse de traiter avec un particulier avec une compagnie ou avec l'Etat, il n'est jamais permis de violer l'inflexible règle de la justice, qui exige l'égalité entre ce qui est donné et ce qui est reçu. A ce compte, la richesse peut être plus lente à venir, mais les biens acquis sont purs de toute tache et ils ne sont pas sujets à restitution. Du reste, la paix solide que possède un tel repos est supérieure aux passagères jouissances des trésors de la terre.

Ces directions ne font que rappeler des lois connues depuis longtemps: Nous en confions la mise en pratique aux parents. Les Pasteurs

peuvent bien proclamer la loi, mais si les chefs de famille n'en pressent l'exécution dans leur malice, nulle amélioration ne se produira, et Nous devons continuer à déplorer les mêmes erreurs et les mêmes désordres. Parents chrétiens, vous ne pouvez ignorer les devoirs qui vous incombent à l'égard de la modestie qui doit régner chez les vôtres, de l'honnêteté des amusements, de la mesure dans les plaisirs permis, du respect du dimanche et du sens de la justice à inculquer à vos enfants. Il ne faut donc pas que vous vous désintéressiez des lourdes responsabilités qui accompagnent l'honneur de votre paternité. Les Pasteurs libèrent leur conscience en dénonçant le mal et en indiquant le remède, à vous de l'appliquer et de suivre la voie de lumière qui vous est tracée.

A la clarté de la sainte foi, N.T.C. Diocésains comprendront les dangers qui menacent l'antique héritage de nos mœurs chrétiennes. Ranimé, leur esprit surnaturel combattrà avec succès le naturalisme en voie d'envahir notre vie et de supplanter le christianisme dont nos coreligionnaires font solennellement profession en tant de circonstances de leur existence privée et de leur carrière publique. Bientôt Nous jouirons du consolant spectacle d'une vie catholique saine et forte et Notre peuple atteindra bien vite les sommets où Nous voulons le voir revenir et où l'appellent de si glorieuses traditions.

Ce sera l'oeuvre d'une piété aussi éclairée que solide chez les fidèles, de la vigilance assidue des pères de famille, du bon vouloir de nos sociétés pieuses, du zèle de nos prêtres et du concours dévoué de la société civile elle-même. "Finalement N.T.C.F., tout ce qui est vrai, tout ce qui est honorable, tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce qui a bon renom, tout ce qui est vertu, tout ce qui est louange, que ce soit à l'objet de vos pensées." (Ph. 4, 8.)

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône, dans toutes les églises et chapelles de Nos diocèses, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing et le sceau de l'archidiocèse, le deuxième jour de février de l'an mil neuf cent vingt sept, en la fête de la purification de la Très Sainte-Vierge-Marie.

Fr. Raymond-Marie, O.P. archevêque de Québec.

M.T., évêque de Chicoutimi.

F. X., évêque des Trois-Rivières.

J. S. Hermann, évêque de Nicolet.

François-Xavier, évêque de Gaspé.

J. R. Léonard, évêque d'A., administrateur apostolique de Rimouski.

Alfred A. Comtois, évêque de Barce, auxiliaire des Trois-Rivières.

Par mandamen de Nos Seigneur, JULES LABERGE, ptre.

LA SESSION PROVINCIALE

Un calme relatif règne de ce temps-ci à la chambre de Québec; quelques passes d'arme, qui s'éteignent aussitôt comme des feux de paille, puis tout redevient normal. Le bill de la ville de Dalbeau a été adopté en troisième lecture. M. Duranleau comme toujours s'est mis de la partie pour faire des remarques sur la conduite du gouvernement à ce sujet.

"Je remarque", dit-il que la compagnie devient propriétaire absolue de toute la ville de Dalbeau et qu'elle impose à la municipalité un mal et en indiquant le remède, à vous de l'appliquer et de suivre la voie de lumière qui vous est tracée. On s'empresse d'accorder une charte de ville pour un terrain où personne n'habite encore et où les chefs de l'industrie pourrout tout faire. Le cas s'est présenté à Arvida, et l'on n'a pas leu de s'en féliciter. "Il est vrai, dit l'hon. M. Moreau, ministre, du Lac St-Jean, que le territoire appartenant à la compagnie n'est pas habité, mais il existe à proximité, d'un village et d'une paroisse dont la population ne s'oppose nullement à la fondation de la ville. Mon honorable amie nous parle d'Arvida. Cette ville ne va pas si mal puisqu'elle a déjà une population de 6000 âmes et que la population promet de s'accroître encore beaucoup. Le gouvernement de cette ville est bien organisé et fonctionne avec satisfaction. Il se peut que des erreurs aient été commises, telle que la construction de maisons n'offrant pas tout le confort, mais ces erreurs sont faciles à réparer."

Ce sera l'oeuvre d'une piété aussi éclairée que solide chez les fidèles, de la vigilance assidue des pères de famille, du bon vouloir de nos sociétés pieuses, du zèle de nos prêtres et du concours dévoué de la société civile elle-même. "Finalement N.T.C.F., tout ce qui est vrai, tout ce qui est honorable, tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce qui a bon renom, tout ce qui est vertu, tout ce qui est louange, que ce soit à l'objet de vos pensées." (Ph. 4, 8.)

POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La chambre a voté, un montant considérable des crédits du département de l'instruction publique se chiffant à plus d'un demi-million de dollars, se répartissant comme suit: Ecole normales, \$270,000; traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, \$700,000; allocation spéciale à l'éducation protestante, \$8,000; écoles des sourds-muets et des aveugles, \$86,600; octroi spécial aux municipalités scolaires pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, \$25,000 pour encourager l'enseignement du français par des spécialistes conformé, conformément aux recommandations du comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique, \$8,000; écoles dans les municipalités pauvres, spécialement dans les centres de colonisation, \$30,000; pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, \$5,000; fonds de pension des instituteurs au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure, \$2,000; association des instituteurs protestants, \$200,000; encouragement à la littérature et aux beaux-arts, \$35,000; conseil de l'instruction publique, \$6,000; aide supplémentaire au comité protestant du conseil de l'instruction publique, \$2000; pour pu-

bligation d'un journal français et d'un journal anglais de l'instruction publique, \$14,000; musée scolaire, \$600,00; rapport financier et statistiques \$3,500. Total \$554,800.

L'ECOLE DE LAITERIE DE ST-HYACINTHE

La chambre, en comité des subsides, a voté quelques crédits du ministère de l'agriculture, dont \$25,000 pour l'école de laiterie de St-Hyacinthe. Au cours de la discussion, M. Caron, ministre de l'agriculture, fit allusion au fromage de "gruyère" fabriqué dans le comté de la Malbaie dont il fit un bel éloge. On a réussi à fabriquer un fromage excellent qui égale le fromage de Suisse. Ce fromage obtient des prix très favorables.

M. Sauvé rappelle qu'en 1897, on fabriquait du fromage de "Gruyère" à Oka et à St-Paul l'Ermitte. Un M. Chaillons fabriqua alors un fromage excellent, mais n'a pas eu l'encouragement du gouvernement.

L'hon. M. Caron explique que ce nouveau fromage n'est pas encore vendu par la Coopérative Fédérée. C'est la fabrique de la Malbaie qui fabrique ce fromage de Gruyère et le vend directement aux épiciers. Ce fromage rapporte 24 sous la livre aux fabricants. Il s'est vendu en ville jusqu'à 40 sous.

On vote aussi \$2,000 pour la Société d'Industrie Laitière de la province, et \$40,000 pour l'apiculture et l'industrie du sucre d'érable.

ENCOURAGEMENT AUX COLONS

Le gouvernement vient de porter la prime aux colons pour le défrichement des lots à \$6,00 l'acre pour les non résidents et à \$12,00 pour les résidents.

C'est un encouragement qui sera reçu avec joie par nos colons. Rappelons qu'un colon peut obtenir un lot boisé du gouvernement au prix minimum de \$60,00 payable en six versements annuels de \$10,00 chacun. Très souvent ces lots se trouvent à proximité de scieries où le colon peut vendre à bons prix tout le bois marchant qu'il recueille en faisant son défriché. Pour ce qui reste une grande partie est débitée en 4 pieds et vendue comme bois de pulpe.

Si on ajoute à cela les \$12,00 touchés comme prime, on peut constater que nos colons québécois peuvent toucher une jolie somme tout en préparant leurs terres pour le rendement agricole. Décidément personne ne peut dire que nos jeunes gens n'ont pas autant d'avantages qu'il soit possible pour bien réussir en agriculture.

AU CONSEIL LEGISLATIF

La première sanction de bills de la session provinciale a eu lieu. Sir François Lemieux, administrateur de la province, s'est rendu au Conseil Législatif où en présence des deux Chambres, il a donné son assentiment à trente-neuf bills, dont dix mesures ministérielles. Les bills sanctionnés sont les suivants:

- 2 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
3 Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus de Bas-Canada, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.
8 Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
9 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
11 Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile.
34 Loi modifiant la Loi relative aux constitués et au régime de tenure dans la cité de Hull.
36 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
39 Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec.
41 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder.
75 Loi concernant le "Bishop's College".
76 Loi permettant à Mario-Emile Lattion de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit.
77 Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff".
78 Loi validant la cléricature d'Armand Zappa.
79 Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".
80 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année.

- après qu'il aura subi les examens requis.
85 Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine".
86 Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Coeur de Plessisville.
88 Loi modifiant la charte des Soeurs de la Charité de Québec.
90 Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat.
91 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres.
92 Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".
93 Loi modifiant la charte de la Congrégation des Soeurs de la Charité de Saint-Louis.
94 Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon Pasteur de Québec".
95 Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieuses".
102 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevricz à la pratique de la profession d'avocat après examen.
103 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat.
110 Loi modifiant la Loi concernant la succession de feu John Pratt.
118 Loi concernant la succession de feu Ludger Alain.
119 Loi ratifiant et confirmant le titre de "The P. Q. Lumber

- Company" quand à certaines concessions forestières.
120 Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la "St-Maurice Lumber Company", maintenant la "Canadian International Paper Company", et confirmant le titre concernant lesdites rues.
123 Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited", et autres personnes, et le titre fiduciaire de "National Trust Company Limited" quand aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.
125 Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à dame Cécile Chouinard-Gingras.
129 Loi modifiant la charte de la ville de Kéogami.
135 Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et "Montreal & St. Lawrence Light & Power Company", "Montreal Light Heat & Power Company" et "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".
144 Loi constituant en corporation l'"Hôtel-Dieu de Sherbrooke".
145 Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville LaSalle.
162 Loi modifiant la Loi des ju-

Tabac Rose QUESNEL 10¢
Exempt de Nicotine - ne fatigue pas les nerfs - Toujours la même qualité depuis 25 ans.

Dr Jos. Garon
Drummondville, Qué.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Docteur M. Lafontaine, L. C. D.
CHIRURGIEN-DENTISTE

Garceau & Ringuet
AVOCATS
28 RUE HERIOT TEL. 82
Drummondville, Qué.

J. A. GENDRON
Assureur
Feu-Vie-Accidents
BUREAU
Coin Brock & Bérard

F. H. ROBINS
NOTAIRE
DRUMMONDVILLE
BUREAU
Edifice du Téléphone

P. LUC. HELIE
Médecin
Chirurgien
83 RUE BROCK
DRUMMONDVILLE

NOTAIRE
Argent à prêter
Règlement de Succession
P. Péloquin
NOTAIRE
173, rue Lindsay
DRUMMONDVILLE

Dr HENRI DORVAL
Spécialiste
Yeux, Nez, Oreilles et Gorge
3658 ST-DENIS - EST 2870
Face à la rue Cherrier

W. MOISAN
Notaire
Etude : 30 Hériot
Drummondville, P. Q.

Dr J. E. Précourt
Chirurgien-Dentiste
Diplômé depuis 15 ans.
Spécialité: Extraction des dents sans douleur
No 66 RUE HERIOT
DRUMMONDVILLE

VOYAGES D'HIVER POUR "BLANCS-BECS"



En haut, à gauche: Scène d'hiver après une "bordée"; à droite: un déjeuner dans la forêt. En bas, à gauche: un chien esquimaux; à droite: un attelage de chiens tirant le traîneau d'un trappeur sur la piste de neige.

Le Canada qui se réclame déjà de tant de sports d'hiver vient d'en inventer un nouveau qui ne manquera pas de plaire aux touristes, aux chasseurs et à tous ceux qui désirent un repos vivifiant. Il s'agit de voyages sous "blancs-becs" dans le nord de Québec et d'Ontario sous la conduite de guides et de trappeurs expérimentés et dans les meilleures conditions de confort et d'agrément. Le mot "blanc-bec" n'a pas ici un sens péjoratif; il signifie seulement non initié et correspond aux mots anglais "tenderfoot" et "chechako." Il s'applique à tous ceux qui n'ont pas vécu l'intéressante vie des bois en hiver et sont des "jeunes", des "blancs-becs" comparés aux vieux guides, coureurs de pistes. Ces "blancs-becs" peuvent être de vrais sportsmen qui cherchent de nouvelles aventures, des hommes d'af-

fares qui désirent prendre un véritable repos loin des centres habités. Comme question de fait ces voyages d'hiver dans la forêt que nous annonçons le service du tourisme du Chemin de fer national du Canada peuvent être entrepris par tous. Ils s'accomplissent dans des conditions idéales et même celui qui n'a aucune expérience du bois pourra voyager en plein nord sauvage, suivre le trappeur quand il va relever ses pièges, étudier sur place la vie des animaux sauvages et prendre un exercice sain. Les étapes sous bois seront couvertes en raquette ou en traîneaux à chiens. Elles seront mesurées à la force et au confort des voyageurs. Plusieurs guides et trappeurs du nord de Québec et d'Ontario sont déjà organisés pour recevoir les voyageurs "blancs-becs" qui voudront les suivre cet hiver pour quelques jours.

Tabac à Pipe Master Mason en Palettes ou en Paquets
Fait de tabac Burley très savoureux et très doux.

SAINT-LEONARD

M. et Mme Philippe Hébert ont fait baptiser une petite fille, sous les noms de Marie-Claire-Angèle, Parrain et marraine:— M. et Mme Henri Boucher. Porteuse:— Mme Veuve Eugène Poirier, grand-mère de l'enfant.

M. et Mme Alain Doucet ont aussi fait baptiser une petite fille, sous les noms de Marie-Augustine Jeanne-d'Arc, Parrain et marraine:— M. et Mme François Doucet:— Porteuse Mme Pierre Doucet, tante de l'enfant.

La semaine dernière, Sa Grandeur Monseigneur Mathieu, Archevêque de Régina, ainsi que le Révérend Père Mallard, curé de Gravelbourg, Sâk étaient de passage au presbytère de Saint-Léonard.

M. l'abbé Pacifique Champagne, enfant de cette paroisse passe quelques jours au presbytère, d'où il partira pour exercer son ministère, dans le Vicaria apostolique du Yukon.

M. l'abbé Georges Désilets, vicaire de cette paroisse est de retour d'une promenade dans sa famille à Victoriaville.

Judi, le 24 février eurent lieu, en cette paroisse, les funérailles de Madame veuve Henry Carter Jr. Le service fut chanté par M. l'abbé Georges Désilets, vicaire. A la famille éplorée, nos meilleures sympathies.

Dimanche, le 27 février, il y aura une partie de Whist au profit de l'église.

S.—Léonard d'Aston, — Mlle Aurèle Doucet, fille de M. Donat Doucet, est décédée à l'âge de 15 ans. Elle laisse son père et sa mère, deux frères, Laurent et Jules, et six sœurs, Marguerite, Marie-Claire, Jeannette, Augustine, Gabrielle et Henriette. Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le service fut chanté par l'abbé Georges Désilets, vicaire de la paroisse. Les porteurs étaient Bruno Marier, Maurice Ouellette, Edgar Foucault, Raymond Bergevin et Daniel Ouellette. La quête fut faite par M. Roland Turcotte et Mlle Marie-Jeanne Comeau, cousine de la défunte. La chorale était sous la direction de M. le curé Brassard. Les solistes étaient MM. Alfred Foucault, Joseph Comeau, Mlle Irène Foucault, Cressence Bouliane.

Dans le cortège on remarquait le père et les frères de la défunte, ainsi que MM. et Mmes Henry Doucet, Arthur Comeau, Adélarid Montour, M. Thomas Garceau, son grand-père, de Pointe-du-Lac; Mmes Moïse Bolduc, Rodolphe Camirand, M. Alfred Garceau, des Trois-Rivières, Mlle Marie-Jeanne Comeau, MM. Paul Comeau, J. Doucet et Albert Poirier, de S.-Raphaël; Mlles Rose et Blanche Therrien, de Nicolet; MM. Ernest Doucet, J. O. Dubuc, Mlle Florida Doucet, Mme J.-R. Hébert, Mlle Cécile Boyer, de St-Charles de Bellechasse; M. Romulus Roy, M. et Mme Maurice Frédéric, Mme Ambroise Ouellette, Mlles Isabelle Fleury, Irma Turcotte, Fernande Lizotte; MM. et Mme Nonat Forcier, Albert Letendre, etc.

M. l'abbé A. Monfret, curé de cette paroisse, est allé à Québec, accompagné par Mlle Thérèse Savoie.

Une pièce comique "Le Train Manqué" fut rendue.

De magnifiques prix furent distribués à Mlles Louisa Morissette et Marie-Louise Grenier; Mmes Dr J.-M. Malchelosse et Hermann Cajole; Mlles Germaine Cajole et Marie-Flore Trempe; Mlle Louis Rouleau et Cécile Reberge; MM. Napoléon Kirouac, Arthur Berthier, Camille Trempe, Maurice Savoie, Elie Béchard, J. Grenier, Alphonse Fournier, Turgeon, Odilon Cajole.

Une autre pièce intitulée: "Maquemaqueroit", fut exécutée par quelques fillettes de notre village.

Quatre objets mis en raffle ont eu un véritable succès, grâce au concours de Mlles Thérèse Savoie, Lucile Crochetière, Marie-Thérèse Malchelosse et Germaine Cloutier. Les heureux gagnants furent: M. Paul Cadorette, Mlle Yvette Beau-lieu, Mme J. A. Charron, Mlle F. Crochetière.

La somme de \$322 a été rapportée par cette séance.

—M. J. R. Crochetière, de Montréal, était chez son frère, M. J.-O. Crochetière, récemment.

—M. et Mme Jos. Cormier, de Québec, et leurs enfants, Raymond et Simonne, étaient chez M. J.-O. Crochetière, ces jours-ci.

ST-THEODORE D'ACTON

M. l'abbé A. Monfret, curé de la paroisse, était la semaine dernière à Auburn Maine, où il a officié au service d'une parente Mme T. Lemieux, née Maria Bertrand.

M. l'abbé E. Decelles, curé de Farnham, ainsi que M. l'abbé E. Laroque, curé de Durham, étaient de passage au presbytère et chez leur parent M. Rémi Desautels, ces jours derniers.

Mlle Irène Dumaine est allée à South-Durham, où elle a rendu visite à son amie Mlle Marie-Marthe Gauthier, institutrice.

Mlle Médora Guérin est pour quelques semaines à Windsor Mills, l'invitée de sa sœur Mme Joseph Noel.

M. Victor Dumaine est revenu des Etats-Unis où il était depuis quelques temps.

M. Albert Fontaine de St-Hyacinthe est chez son oncle M. Omer Ledue.

Sépulture. Mercredi, le 16 février, eut lieu la sépulture de Stella Fortier, âgée de 3 ans 1-2, enfant aimée de M. et Mme Arthur Fortier (née Régina Berger).

M. l'abbé A. Monfret, curé officiait.

Les parures de lys blancs et les nombreuses lumières symbolisaient bien l'innocence et la gloire.

Les porteurs étaient, Charles-Emile Decelles, Maurice Decelles, Joseph Robinson et Gérard Lussier.

Le deuil était conduit par Albert Fortier, petit frère de la disparue, assisté de M. Lucien Picard.

Les servants étaient, Gilles Raymond, Jacques Gauthier, Charles-Emile Picard et Gérard Dumaine.

Le chant fut des mieux rendus, par les élèves du couvent sous la direction de la Rev Sr. St-Joseph. M. Léon Jodoin tenaient l'orgue.

Remarqués dans le cortège:— M. et Mme Arthur Fortier, Auréa et Rita Fortier, Mme F. Berger, M. Ephrem Berger, Mme Laflamme, d'Upton, M. et Mme A. Cardin, M. Lorenzo Martin, M. et Mme Alexis Gauthier, tous parents de la défunte.

Nous avons aussi remarqué:— M. B. Cournoyer, M. Hector Bélanger, Mme C. Monfret, Mlle Léonie Monfret, M. Léo-Paul Picard, M. Adrien Dumoulin, M. Jérôme Picard, Mme Victor Desautels, Mlles Yvonne Désautels, Alphéna Picard, Angéline Picard, Emilia et Graziella Dumoulin, Simonne Phénix, Thérèse, Antoinette et Arzélia Gauthier, Laurence Picard, Mme Théodore Dumaine, et une foule d'autres.

Nous prions M. et Mme Fortier d'accepter l'expression de nos plus sincères sympathies.

Aux prières:— A été recommandé aux prières dimanche dernier M. Charles Chevrete décédé aux Etats-Unis, à l'âge de 87 ans. Il était le père de Mme Octave Picard, de cette paroisse, à qui nous offrons nos plus sincères sympathies.

ARTHABASKA

Mme Ben. Pepin de St. Nazaire d'Acton et Mme L. Goudreau de Sherbrooke étaient en visite chez leur père M. Prime Houle, dimanche dernier.

M. l'abbé Fernand Belleau de Lambton est venu visiter son père M. le docteur Belleau dimanche.

M. Hervé Houle est parti pour quelques semaines à St-Nazaire d'Acton.

M. Adélarid Picher est allé à Princeville lundi.

M. Emile Turcot de la Banque Provinciale à Victoriaville est allé passer quelques jours de vacances à Montréal.

Mme Zéphirin Roberge de St-

STE-MONIQUE DE NICOLET

Hyacinthe est en promenade chez son père M. Chs. Nolin.

Mme Monfret de Louiseville était de passage en notre ville mercredi dernier.

M. l'abbé N. Pepin aumônier à l'Hôtel-Dieu est allé dans sa famille.

M. Hémérode Désilets des Etats-Unis était de passage en notre ville dimanche dernier.

Mlle Ward garde-malade est allée à Warwick cette semaine.

Mlle Blanche Gendreau est revenue d'une promenade à Daveluyville.

Mme G. Bettez de Princeville était de passage en notre ville samedi dernier.

M. Thomas Thibault de St. Valère de Bulstrode était dans notre ville samedi.

Madame Albert Couture est allée en promenade chez sa fille Mme Marchand à Trois-Rivières.

Le prochain terme de la cour supérieure s'ouvrira le 7 mars et sera présidé par l'honorable juge J. C. Pouliot.

M. et Mme Philippe Nadeau de Palmer Sask, sont chez leur fils M. Rodolphe Nadeau de retour d'un voyage aux Etats-Unis.

M. René Marchand, gérant de la Banque de Montréal vient d'être nommé gérant de la banque de Montréal à St-Jovite. M. Blais comptable de la Banque de Montréal à Victoriaville remplacera à l'avenir, M. Marchand.

M. Jules Poisson, avocat C.R. est allé à Sherbrooke mercredi pour affaires professionnelles.

Mlle Laura Provencher est de retour d'une promenade à Barre, Vermont.

Résolution:— Arthabaska, le 18 février 1927.

Extrait du livre des délibérations de la séance régulière du conseil de la Corporation de St. Christophe d'Arthabaska, tenue à l'Hôtel-de-Ville d'Arthabaska, le 7 février mil neuf cent vingt sept, à deux heures p.m. Présents:—M. Wilfrid Boilard, maire, Messieurs les conseillers Antoine Landry, Alfred Houde, Thomas Michel et Albert Fleury, formant quorum sous la présidence du maire.

Résolution-Proposé par le conseiller Antoine Landry, secondé par le conseiller Alfred Houde d'offrir des remerciements à l'Honorable J. E. Perreault, M.P.P. et député du comté d'Arthabaska, pour un octroi de \$189.88 qu'il a accordé à cette corporation, pour la construction du pont du 8ième rang.

Adapté unanimement. Wilfrid Boilard, Maire.

Vraie copie - Félix Houle - S. Tres. Mlle Jeannette Picher est en promenade à Québec chez sa sœur Mme Taschereau.

LA VISITATION

Mme J. Dupuis et M. P. E. Dupuis de passage à Nicolet chez M. N. Papillon.

Mlle Cécile Houle et M. Donat Houle ont passé une huitaine à Notre-Dame du Bon Conseil et Drummondville, en visite chez des parents et amis.

M. et Mme Clovis Coll, et leur fille Germaine de Pierreville, sont en visite chez M. Elphège Coll.

Mlle Prudentienne Maillet de St-Zéphirin, institutrice à l'école n° 1, de notre paroisse, a donné sa démission. Mlle Maillet entre au noviciat des SS. de l'Immaculée Conception de Montréal, Mlle Georgette Jutras la remplace.

M. et Mme E. Pinard de Ste-Monique sont en visite chez M. Omer Béliveau.

M. et Mme Adolphe Côté sont de passage à Nicolet les invités de Mlle L. Martin.

M. et Mme Adolphe Lesieur sont de passage les invités de Mlle E. Jutras.

M. et Mme Donat Marier de St-Maurice, M. Oscar Morin et M. Zacharie Morin de St-Elphège étaient ces jours derniers les invités de Mme J. Laplante.

M. et Mme Alcide Rousseau, M. et Mme Hormidas Courchesne de St-Zéphirin sont en visite chez M. E. Jutras.

M. l'abbé L. Dubuc, vicaire à Ste-Perpétue, Mme Adélarid Côté et Mlle N. Desfossez sont de passage à la Visitation en visite chez M. Israël Houle.

M. et Mme Evariste Béliveau sont de retour d'une promenade à Montréal et à Charlemaigne.

M. Donat Lafond de St-Hugues à passé quelques jours en visite dans les familles N. Jutras et J. Lafond.

MM. Lucien et Ludger Verret de Montréal sont de passage à la Visitation en visite chez MM. D. et A. Côté.

M. Paul Verret est retourné à Montréal après avoir passé quelques temps chez son cousin M. A. Côté.

M. et Mme Elphège Côté, Mlle Gertrude Blanchette et M. André Blanchette sont de retour d'une promenade à St-Raphaël et St-Wenceslas.

Mme Armand Leclerc de La Baie à passé quelques jours chez son père M. Joseph Dupuis.

ST-BONAVENTURE

M. l'abbé H. Pratte, vicaire, est de retour d'un voyage à Montréal. M. le curé J. A. Bernier et M. H. Pratte, vicaire, étaient de passage à St-François-du-Lac, vendredi dernier, au funérailles de M. le chanoine Ed. Tessier.

M. et Mme Thégène Morel, étaient de passage chez M. E. Belhumeur.

M. Onicéphore Lebrun est en vacances pour quelques semaines.

Mlles Emma et Louise Pépin, de Drummondville, en jromenade chez Mme, A. Letendre.

Mlle Léona Desmarais doit nous quitter sous peu pour aller demeurer avec son frère Léodor, à La Visitation.

Mme Joseph Desmarais, est en visite chez sa belle-sœur Mme Ernest Desmarais.

M. Rolland Gauthier et Mlle Madeleine Courchesne ont rendu visite à des parents à St-Eugène.

M. et Mme Geo. Lemaine, de St-David, en promenade chez son père M. Ernest Lemaine.

M. Hermas Harel et Mlle M. Lessard, de St-Nicéphore, en promenade chez M. Joseph Harel.

Mme N. Villiard, était de passage chez M. Wilfrid Joyal, la semaine dernière.

M. Roméo Lemaine est de passage à Victoriaville et Drummondville chez des parents.

M. Côme Villiard, était à Drummondville ces jours-derniers.

M. Alf. Veiveux et sa fille Simonne chez des parents à Pierreville.

Mlle Charlotte Crevier, institutrice de passage chez ses parents à St-François-du-Lac.

M. S. Desmarais, chez son père M. S. Desmarais.

Lundi M. Henri Desmarais de Seattle, Washington, unissait sa destinée à Mlle Ernestine Lemaine. Après le mariage les nouveaux mariés partirent aussitôt pour les Etats-Unis.

Mardi M. Agenor Pépin, fils de M. Louis Pépin à Mlle Lucienne Lachapelle.

Nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

ST-JOACHIM DE COURVAL

Le 14 février à l'école du village de St-Joachim une conférence a été donnée par M. les agronomes Boivin et Houde, M. l'abbé Bineau Y assistait ainsi qu'un très grand nombre d'autres personnes, malgré la mauvaise température.

Le 16 février M. Joseph Desco-teaux de St-Zéphirin conduisait à l'autel Mlle Rosianne Joyal de St-Joachim.

Le 20 février M. l'abbé Baril prédécesseur de M. l'abbé Bibeau était de passage à St-Joachim.

M. Paul Emile Grondin qui suit un cours de barbier à l'école Vaughn's et un cours d'anglais privé à Montréal, est en promenade chez son père M. Willie Grondin.

Mlle Anita Chevrier, institutrice à l'école du village de St-Joachim, est retournée dans sa famille à St-François-du-Lac, à cause du mauvais état de santé de sa mère.

ST-DAVID YAMASKA

Le notaire et Mme Georges Lemaire, sont allés la semaine dernière à St-Bonaventure à l'occasion du mariage de Mlle Ernestine Lemaire sa sœur, mariée à M. Henri Desmarais de Washington.

Judi dernier chez M. Lemaire ont reçu à souper chez MM. H. Laperrière de Pierreville, et A. Gouin de La Baie.

M. le Curé Bourassa et l'Abbé Os. Grenier, sont allés, cette semaine à St-François au service du Chanoine Tessier.

Étaient en visite chez M. J. W. Lachapelle ces-jours derniers M. et Mme Donat Gagnon de St-Elphège M. et Mme Elie Lachapelle tous de St-François.

Elie Lachapelle et le notaire Ernest Lachapelle tous de St-François.

Le docteur Paquin et sa fille Juliette ont assisté cette semaine au service du Docteur Gagné à St-Aimé.

M. et Mme Ernest Lanoie et leur fille Suzanne, étaient en visite dimanche dernier chez M. Edouard Joyal.

Mlle Bertha Dauphine est partie pour Montréal, pour un voyage de quelques semaines, auprès d'une parente malade.

C'est avec plaisir, que nous avons vu sortir hier pour une première fois après une longue maladie, le Dr. J. W. Joyal.

M. Herman Martin, maître de poste se rétablit lui aussi d'une maladie de plusieurs semaines.

LIVROGNERIE A LONDRES

Londres, 3 — L'ivresse croit considérablement à Londres depuis 1918. En 1919, le nombre des condamnations pour ivresse fut de 6,690 pour hommes et de 3,211 pour femmes, comparativement à 22,621 et 6,226 en 1926.

ST-MAJORIQUE

M. l'abbé Ant. Melançon, curé de cette paroisse, est allé la semaine dernière, chez des parents à St-Guillaume.

Se sont rendus, la semaine dernière, à St-François pour assister au funérailles du chanoine Edmond Tessier, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal; ses frères, Hercule et Herman Tessier, ses neveux Emile et Antonio Tessier.

M. Hormidas Morissette, son fils Gérard sont allés rendre visite dernièrement à des parents de St-François.

M. Gérard Gauthier est de retour d'un voyage aux Etats-Unis.

Mlle Mariette Lupien de Drummondville est en visite chez M. Omer Rivard.

M. Alphonse Tessier de Montréal est de passage chez son père M. Hercule Tessier.

Mme Omer Asselin et son fils M. Wilfrid sont en visite chez M. Jos Gauthier.

M. et Mme Jos Lemaine, sont allés dernièrement rendre visite à des parents de St-Germain.

Mlle Annette Gauthier, institutrice de St-Nicéphore, est revenue dans sa famille pour cause de maladie. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

PRINCEVILLE

M. Jean Charles Samson, avocat de Coaticook, a passé le dimanche chez son père M. Léon Samson.

Mme Alphonse Bordeleau est de retour d'un voyage à Manchester et Sherbrooke.

M. l'abbé Roger Dorval, vicaire à St-David de Lévis est de passage chez ses parents.

M. le Magistrat Marchildon, MM. les avocats Wilfrid Girouard, Jules Poissons, ainsi que M. A. Picher protonotaire d'Arthabaska de passage ici.

M. Jean L. Roy, inspecteur avicole d'Ottawa est de passage ici.

BECANCOUR

Ces jours derniers, ont eu lieu dans notre paroisse les funérailles de Mme veuve Nérée Leblanc née Mélanie Buisson, décédée chez son fils, M. l'abbé Ulric Leblanc, curé de Manseau, chez qui elle demeurait depuis plusieurs années. La levée du corps fut faite par M. l'abbé H. Thibault, de l'évêché de Nicolet, représentant Mgr Bruneau, évêque de Nicolet, et le service fut chanté par l'abbé G. Dubé, curé du Précieux-Sang, assisté de MM. les abbés D. Lavallée et J. A. Martin, comme diacre et sous-diacre.

Dans le coeur, on remarquait MM. les abbés Alf. Manseau, curé de Bécancoeur, O. Mélançon, curé de St-Grégoire, Th. Mélançon curé de St-Célestin, C. E. Saint-Germain curé de Sainte-Angèle.

On remarquait dans l'assistance, les sœurs de l'Assomption et leurs élèves et les principaux citoyens de Bécancoeur.

La défunte est décédée à l'âge de 81 ans et laisse trois enfants, l'abbé Ulric Leblanc, curé de Manseau, Joseph, de Victoriaville et Alma, 8 petits-enfants et 2 frères. MM. Alfred et Arsène Buisson.

AUBAINE POUR LES PROPRIETAIRES D'AUTOMOBILES

\$2500.00 à \$5000.00 d'assurance accidents personnels — Pour \$1.00 par année — En assurant votre auto contre les accidents aux piétons et dommages à la propriété. Livraison de la police le jour où vous en faites la demande et votre responsabilité cesse immédiatement.

J. A. GENDRON, ASSUREUR — FEU — VIE — ACCIDENTS —

Moulin & Labonté AGENTS

Immeubles — Assurances — Comptabilité 105a rue Hériot, — Téléphone 161 DRUMMONDVILLE

Logement à louer Assurances-Vie Inventaires et comptabilité de toutes les lignes. Propriétés, terrains, terres à vendre ou à échanger

Si vous désirez vendre ou acheter, venez nous consulter. Bureau ouvert de 8.30 a.m. à 10 hrs p.m. 27-3-10-17-24

Téléphone 257

La Chiropratique est un service de santé naturel et scientifique

A. E. La Montagne, D. C. Gradué en Chiropratique de l'Ecole Palmer HEURES: 10-12 A. M. 2-5-6-9 P. M.

2 rue du Couvent, — DRUMMONDVILLE Au-dessus du Restaurant Halikas

La PHARMACIE LAFONTAINE

Bouteille Vacuum (tient le thé chaud) . . . 60c Savon Puroil, 4 morceaux pour . . . . . 25c Nupak (Serviettes hygiéniques), 1 doz. . . . 75c Liniment Lafontaine (contre rhumatisme) . . . . . 60c Contre es maux de gorge si fréquents à l'approche du printemps, essayez les Medicated Throat discs de Parke Davis. . . . . 25c



J. E. LAFONTAINE J. N. O.

Tél. 183 144, rue Brock P. VIGNAULT

ENTREPRENEUR-PLOMBIER Poser d'appareils de chauffage à eau chaude, à vapeur et air chaud. Couvertures en gravois et couvertures en tôle. Tout travail qui nous est confié sera fait avec promptitude et nous garantissons notre ouvrage sous tout rapport. DRUMMONDVILLE QUE.

HOTEL LAMBERT

Aménagé confortablement pour l'accommodation du public voyageur 38 Chambres Cuisine de première classe Une descente chez nous et vous reviendrez. HOTEL LAMBERT Tél. 22, Drummondville J. N. O.

LIVRETS DE COMPTOIR

Les marchands de Drummondville et des environs pourront dorénavant se procurer leurs livrets de comptoir aux ateliers de "La Parole", Limitée, 163, rue Hériot. Tout en protégeant sa bourse, on contribuera

Nos prix sont très intéressants sur n'importe quel genre de livrets. La population du district où notre journal se répand est priée de s'enquérir auprès de nous avant que de placer toute commande de ces livrets.

ainsi à maintenir "La Parole", ce journal appelé à devenir le meilleur soutien de Drummondville et du district.

"LA PAROLE", Limitée

163, rue Hériot DRUMMONDVILLE J. N. O.

SALON DE MODES

Dernières nouveautés en chapeaux MADEMOISELLE ANTOINETTE BRINDAMOUR. 77, rue Lindsay, — Téléphone 94 DRUMMONDVILLE, P. Q. J. N. O.

Soudage et Coupage au Gaz

Métaux de toute sorte soudés. Acier, fer coulés et coupés. Cylindres encochés, réparés sans reforage. Cylindres décarbonisés. SEIZE ANS D'EXPERIENCE. Un service de satisfaction et la satisfaction du service.

GEORGES BESSETTE

BOUTIQUE DE FORGE JONES Rue Brock — DRUMMONDVILLE J. N. O.

PROMPT SERVICE

Installation de fils, de moteurs électriques, de systèmes d'éclairage, etc. Nos prix sont les meilleurs en fait d'appareils d'éclairage tels que ampoules, lampes portatives, etc., ainsi que fers à repasser, à friser, toasters, etc. Spécialité: réparation des fers à repasser, etc.

ARMAND TOUPIN

45, AVENUE BELLEVUE, — TEL 183 J. N. O.